

# Guide des Archives de l'Etat de Fribourg



Nicolas Morard Hubert Foerster

# Guide des Archives de l'Etat de Fribourg

NICOLAS MORARD - HUBERT FOERSTER

Edition imprimée: 1986 (en vente au secrétariat)  
Edition HTML: 2003  
Edition PDF: 2009

© Archives de l'Etat de Fribourg

## Table des matières

PREMIERE PARTIE L'ancien Régime.....	5
Ire section: Les chartes de la Ville .....	6
Ire série: Les Diplômes.....	8
Ile série: Les Traités et Contrats.....	8
IIIe série: Les Affaires de la ville (Stadtsachen) .....	8
IVe série: Les Affaires ecclésiastiques (Geistliche Sachen) .....	10
IIe section: Les archives de la Chancellerie, le pouvoir dans l'exercice de ses fonctions et l'enregistrement des décisions.....	10
I. La législation .....	12
II. La justice .....	15
III. Le gouvernement et l'administration .....	20
IV. La comptabilité et les finances publiques.....	23
V. La correspondance diplomatique et les affaires étrangères.....	26
VI. Les affaires militaires .....	31
Tableau récapitulatif des fonds dits de la Chancellerie .....	32
Administration générale .....	32
IIIe section: Les archives «baillivales», dites commissariales .....	34
Description générale des fonds .....	34
Liste des fonds par bailliages.....	37
IVe section: Les archives des couvents et chapitres.....	44
Description générale des fonds .....	45
Liste des fonds par couvent ou chapitre .....	46
Uniquement comptes de couvents.....	51
Pièces d'anciens monastères du Pays de Vaud .....	51
Inventaire du fonds des Cordeliers .....	52
Ve section: Les archives des établissements hospitaliers et des confréries .....	52
Description générale des fonds .....	52
Liste des fonds par établissement .....	52
DEUXIEME PARTIE L'Epoque contemporaine (1798 - ) .....	56
Les fonds de l'Helvétique 1798 - 1803 (20 m) .....	56
Le pouvoir législatif: le Grand Conseil.....	57
Le pouvoir exécutif: le Petit Conseil et le Conseil d'Etat.....	58
La Chancellerie .....	59
Les archives des différents départements (à partir de 1803) .....	59
Département des affaires culturelles.....	59
Département des affaires sociales .....	60
Département de l'agriculture .....	60
Département des archives .....	61
Département des bâtiments .....	62
Département des communes et paroisses .....	63
Conseil secret et diplomatique .....	63
Département des cultes.....	64
Département des domaines.....	64
Département des finances .....	65
Département des forêts et vignes .....	66
Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.....	67
Département de l'instruction publique.....	67
Département de l'intérieur .....	69
Département de la justice .....	71
Département de la législation.....	71
Département militaire .....	72
Département de la police .....	73

Département des ponts et chaussées.....	74
Département de la santé publique.....	74
Département de la statistique.....	75
Département des transports et communications.....	76
Direction des travaux publics.....	77
Divers.....	77
Les affaires fédérales (1803-1848).....	77
La régie des postes fribourgeoises (1832-1848).....	78
Les livres auxiliaires de l'administration.....	78
Législation et variétés.....	78
Les Titres de l'Etat.....	79
Les fêtes et manifestations.....	79
Les imprimés de l'Etat.....	79
Le pouvoir judiciaire: les tribunaux.....	79
Les registres des notaires.....	80
Les fonds spéciaux.....	81
Les archives de famille.....	81
Généalogie et héraldique.....	82
Les archives des communes et des paroisses.....	83
Les archives des abbayes, associations, confréries, corporations et sociétés.....	84
La bibliothèque des Archives de l'Etat.....	86
Liste des abréviations servant de cotes (époque contemporaine).....	86

## PREMIERE PARTIE L'ancien Régime

Les archives de l'Etat - ou du canton - de Fribourg groupent une série de fonds dont l'articulation et les rapports réciproques se comprennent mieux si l'on garde présents à l'esprit deux aspects fondamentaux du passé fribourgeois:

- l'Etat de Fribourg tire son origine de la fondation (1157) d'une ville dont la communauté des bourgeois et habitants, peu à peu dotée de compétences politiques et administratives, accéda au rang *d'entité de droit public autonome* et, finalement, souveraine; processus, en bref, qui s'accomplit, par étapes, de 1157 à 1481;
- progressivement, de même, l'Etat de Fribourg élargit la sphère de sa *souveraineté territoriale* pour atteindre les frontières qui sont aujourd'hui les siennes, soit de 1157 à 1555, selon un rythme marqué particulièrement dans les années 1476 à 1481, 1536 et 1555. Accroissement doublé d'une structuration interne, par bailliages et par districts, qui ne parvint à son achèvement qu'en 1847 seulement.

Dès le début, peut-on dire, la jouissance de privilèges, l'exercice de compétences politiques et militaires, la complexité croissante de l'administration trouvent leur contrepartie dans l'accumulation de documents, embryons de futurs fonds d'archives distincts; en parallèle, lors des stades successifs de l'extension territoriale, ce sont de nouvelles séries qui viendront s'ajouter au stock initial, par «anneaux de croissance», au gré de l'incorporation des seigneuries, abbayes, fiefs, alleux, villes...

A cette occasion, le chercheur sera rendu attentif à la dualité observée souvent dans le mode de constitution des archives publiques: certains fonds, très homogènes, trouvent leur cohérence et leur unité du simple fait qu'ils reflètent exactement le fonctionnement d'une institution particulière; ils ont été fondés, dès l'origine, en leur spécificité et, dès lors, n'ont fait que croître régulièrement au cours des siècles.

C'est le cas, par exemple, des registres d'arrêtés du Petit Conseil (prolongés, d'une certaine manière, aujourd'hui encore, par les Registres d'arrêtés du Conseil d'Etat), de la série des Comptes des Trésoriers, de celle des comptes et correspondance des bailliages, etc., ou, de nos jours, des séries qui émanent des différentes directions - les «ministères» - de l'administration publique.

D'autres fonds, au contraire, sont d'une composition assez artificielle: au siècle dernier, au début de ce siècle encore, les archivistes se sont attachés à réunir des documents épars - ou, à l'inverse, à trier des pièces déjà rassemblées -, selon un principe d'appartenance, c'est-à-dire en ayant égard aux différents types d'objets traités. En l'occurrence, le critère de classement n'a pas pu, toujours, être arrêté de façon claire, ni l'arbitraire, évité totalement, de sorte que le lecteur averti devra étendre le champ de ses investigations bien au-delà du domaine trop circonscrit de tel fonds déterminé; il puisera dans plusieurs de ces séries de constitution récente, dont l'intitulé forcément très général peut recouvrir une remarquable diversité d'origines et de caractères.

On peut, ces remarques préliminaires étant admises, distinguer deux grands ensembles au sein des Archives cantonales, suivant en cela la division traditionnelle de l'Histoire enseignée:

- l'Ancien Régime ou période comprise, approximativement, entre la fondation de Fribourg (1157) et l'écroulement de l'Ancienne Confédération, sous les coups de l'invasion française, en 1798;
- l'Epoque contemporaine, de 1798 à nos jours, avec, pour points de départ, la République helvétique et la Médiation.

L'Ancien Régime retiendra d'abord notre attention.

Les documents de cette période se répartissent entre cinq sections principales:

1. les chartes de la Ville;
2. les archives de la Chancellerie;
3. les archives «baillivales» ou «commissariales»;
4. les fonds des couvents (quel qu'ait été le mode de leur acquisition ou de leur formation);
5. les archives hospitalières et des confréries.

Tandis que les fonds 2., 3., 4. et 5. se sont constitués naturellement par le jeu même des organes administratifs ou de gestion, ceux réunis sous 1. et, partiellement, sous 2. ont été rassemblés à posteriori ou par «prélèvements», et classés, selon des critères relevant plus ou moins de l'ordre juridique et institutionnel.

### **Ire section: Les chartes de la Ville**

Fribourg étant une ville «neuve», de fondation, les bourgeois appelés à la peupler et, plus tard, attirés par elle, reçurent d'abord divers privilèges ou franchises de leur suzerain direct, puis d'autres souverains temporels et spirituels. Au fur et à mesure que s'affirmait l'autonomie de cette nouvelle communauté et que s'étendait la complexité des relations avec son entourage, elle eut à passer toutes sortes de contrats, les uns d'ordre privé, les autres d'ordre public, simples actes notariés dans un cas, véritables traités dans l'autre. Elle eut à gouverner et administrer aussi: décréter, proclamer, taxer, enregistrer, saisir, arrêter.

Les traits communs, propres à l'ensemble de ces documents, de caractère interne d'abord - établissement de rapports de droit entre parties, ou de subordination entre gouvernants et administrés -, mais externe aussi, et nullement négligeables - l'uniformité du support matériel, soit l'écriture manuscrite sur parchemin, moins souvent sur papier-, expliquent que les archivistes du siècle passé les aient réunis en un groupe bien à part.

Ce premier grand fonds de nos archives, que nous appellerons, faute d'un meilleur terme, «chartes de la Ville», se divise ainsi en quatre séries:

- a) les Diplômes (inventaire *Rm 1*)
- b) les Traités et Contrats (inventaire *Rm 1*)
- c) les Affaires municipales («*Stadtsachen*») (inventaire *Rm 2* et partiellement sur fiches *Ru 20*)
- d) les Affaires ecclésiastiques («*Geistliche Sachen*») (inventaire *Rm 2* et partiellement sur fiches *Ru 21 et 22*)

Uir et mulieribus in xpo deuotis apud sabingum dia<sup>7</sup> lausan<sup>7</sup> de shatuzare sca spiritus. sicut  
 iohannes suu ordinis predicatoru<sup>7</sup> seruus iuratus. In omnium saluatore galuore. Vicarium deo societate  
 in honore sca spiritus cuius ad hoc gra<sup>7</sup> vos puenit. ordinare sicut accepimus uoluitis. satis prouide co  
 grames. illius vos uirtute proregi. inspiratione dirigi. i<sup>7</sup> gloriacione gaudere. cuius vos obsequis hu  
 milibz inuicem. sup quibus salutaribus profectibus uirz uobis in dno grandientes. qd a nobis  
 ex parte vira exatit postularum deuotione vira<sup>7</sup> amore que ad in<sup>7</sup>m habetis ordine debura ve  
 cognicione pensaris silentius indulgemus. Quia cui<sup>7</sup> fide credim<sup>7</sup> teneamus qd in p<sup>7</sup>sentia vira  
 que omnibus uirtibus est qdam uirtutia sup tiam tato ageris fortius. stabilius otia inuicem multi  
 plices osisteris. qto uos pie i<sup>7</sup> fideles supplicaciones ac deuotionu<sup>7</sup> inira p<sup>7</sup>sentiu. Ideo qd uob  
 ra p<sup>7</sup>sentibus q<sup>7</sup> fueritis. omnium inuicem. orationum. pdicationum. scunioru<sup>7</sup> abstineturum.  
 dignitatum. i<sup>7</sup> laborum. certoru<sup>7</sup> q<sup>7</sup> p<sup>7</sup> fides in<sup>7</sup> ordinis dnt p<sup>7</sup> mundum fieri dedit uisito.  
 tenore p<sup>7</sup>sentiu p<sup>7</sup>icipationem occidimus spualtem. uobim in sup<sup>7</sup> ut anima seu ac<sup>7</sup> euig<sup>7</sup> or<sup>7</sup>um  
 post sui decellum scribis totius ordinis recomedim<sup>7</sup> in m<sup>7</sup>o capitulo gnah. si u<sup>7</sup> ob<sup>7</sup> u<sup>7</sup> bide  
 fumo inuicem. Datu<sup>7</sup> hugdum anno dno m<sup>7</sup>o. cc. lx. iij. infra octauas assuptiois beate marie.

### **Ire série: Les Diplômes**

Les Diplômes sont les actes par lesquels les rois ou empereurs germaniques, les suzerains de la ville aussi (Kybourg, Habsbourg, Savoie) ont concédé des franchises et privilèges à la communauté de ses bourgeois et habitants. Ils datent principalement des années 1263 à 1450 et, pour une moins grande part, du XVIe siècle également. L'inventaire - 74 titres - figure dans le *répertoire Rm 1* (p. 125-135) de la salle de lecture des Archives. Un nombre important de ces documents ont été publiés, au siècle dernier, dans le *Recueil diplomatique* du canton de Fribourg. A noter pourtant que la plus fameuse lettre de franchises reçue par la ville, la célèbre Handfeste de 1249, ne se trouve pas dans ce fonds, mais dans la série suivante «Traités et Contrats» (n° 193).

### **IIe série: Les Traités et Contrats**

Ces 407 pièces figurant au *répertoire Rm 1* (p. 59-90), s'échelonnant du milieu du XIIIe au début du XVIIIe, se font plus nombreuses aux XIVe et XVIe siècles. Elle représentent pour l'essentiel des traités d'alliance ou de combourgeoisie, des conventions diverses passées par Fribourg avec d'autres villes de Suisse ou souverainetés étrangères.

A noter que ce fonds renferme également des actes privés, mettant en rapport des bourgeois ou habitants de Fribourg avec des ressortissants non seulement de l'étranger, mais aussi, quelquefois, de la ville elle-même.

### **IIIe série: Les Affaires de la ville (Stadtsachen)**

Cette importante série se répartit en trois *sous-séries* A, B, C comptant respectivement 584, 425 et 913 articles, compris entre la fin du XIIIe siècle (1270 et 1299) et 1849, 1856 et 1864. Un *inventaire* en fut dressé pour les groupes A et B, en 1853 et 1856 (*Rm 2*); les documents du *groupe C* ont été analysés et recensés sur fiches, voici quelques décennies (*Ru 20*). Elle réunit des pièces d'origine tant privée que publique mais dont la caractéristique, néanmoins, est de se rapporter exclusivement à la gestion des affaires *internes* de la ville (et, dans une moindre mesure, aux «Anciennes Terres» ou district de la capitale) soit, avant tout, à *l'administration des finances*, à *la constitution du domaine public* et à *la police municipale*.

Ainsi, a-t-on rangé sous cette *sous-série* A:

- a) un nombre considérable d'actes passés par la ville avec des personnes privées, relatifs à *l'acquisition* ou à *la vente de biens-fonds* et *d'immeubles*; à remarquer que plusieurs d'entre eux mettent en cause uniquement des particuliers n'engageant que leur patrimoine, mais souvent membres eux-mêmes des Conseils de la cité. Il se peut d'ailleurs que ces derniers titres ne doivent leur présence ici qu'en vertu d'une disposition de preuve, lors de contestations portées devant les tribunaux;

- b) de très nombreux actes *d'emprunts, émis par les pouvoirs publics* (plus rarement, à titre privé) auprès de personnes morales et physiques originaires, le plus souvent, de l'Allemagne méridionale (Bâle, Strasbourg, Fribourg-en-Brisgau); en parallèle, des quittances d'intérêts payés et de remboursements. Ces documents se font très nombreux du milieu du XVe siècle à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe, en liaison évidente avec les cautionnements souscrits par la ville de Fribourg en faveur d'emprunts des rois de France et des ducs de Savoie;
- c) dans le domaine des finances publiques, toujours (A 551-584 en particulier), des *rôles de taxes indirectes* (n°s 551, 556), mais aussi plusieurs registres *d'emprunts forcés* et de tailles imposées, de dénombremments, à l'occasion de circonstances exceptionnelles, telles que la guerre de Savoie (1444-1452, n°s 557-559) ou l'acquisition du comté de Gruyère (1555, n° 578); registres, encore, des dettes ou créances de la ville (n°s 553, 554, 563, 571-575, 580; en particulier, le n° 577: ancienne dette contractée lors de l'achat de Nidau et de Grasbourg (1379 et 1423); dettes et emprunts contractés pendant la guerre de Savoie (1447 et suiv.), dettes du duc de Savoie envers Fribourg (1460, etc ...); registres d'intérêts ou cens - payés ou perçus par la ville, principalement des XIVe et XVe siècles. Il est à peine besoin de souligner l'importance que revêtent les rôles de taille et d'emprunts forcés du point de vue de l'histoire démographique et sociale;
- d) de nombreux actes judiciaires, tels que sentences ou arbitrages du Petit Conseil, enquêtes, témoignages, etc...; promesses, enfin, de pas tirer vengeance à la suite d'un emprisonnement;
- e) des ordonnances et règlements de *police municipale* (lutte contre le feu, prévention de la mendicité), arrêtés en matière commerciale (sel, grains, draps, monnaies, etc...), quelques plans de fortification de la ville; ces documents datent, pour l'essentiel, des XVIIe et XVIIIe siècles;
- f) quelques testaments, enfin, soit que la ville ou les institutions de celle-ci aient figuré parmi les légataires, soit qu'il s'agisse de dispositions orales de dernière volonté légalisées par la suite.

La *sous-série* B comprend les mêmes catégories, à cette nuance près que les *transactions immobilières* ou *foncières* y figurent en proportion plus large (elles sont souvent d'origine privée et se rapportent en outre à des biens situés dans la campagne environnante («Anciennes Terres»), de même que les *testaments*. On y trouve également de nombreux *titres de rente* passés au bénéfice de Bâle en 1580 et 1593, en relation avec le cautionnement souscrit en faveur de la couronne de France (Henri III). Voir aussi les *prêts* consentis par Fribourg à la ville de Lyon, des années 1754 à 1757. Signalons enfin les comptes de cens dus à la ville par le duc de Savoie et le comte de Gruyères (1461, n° 43), ou payés par celle-là à Bâle et à Strasbourg (1477-1479, n°s 49-52).

A noter que pour les groupes A et B, les titres figurant sous revue de 1798 à 1856 ont été transférés dans le fonds «Titres de l'Etat» (cf. IIe partie).

Quant à la *sous-série* C (inventaire sur fiches *Ru 20*) elle se signale à l'attention par les multiples ordonnances des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles réglant la *police générale*, les mœurs, les métiers, les prix ainsi que par des listes et dénombremments (XVI<sup>e</sup> siècle) ayant parfois valeur de recensements pour certains quartiers de la ville.

### **IV<sup>e</sup> série: Les Affaires ecclésiastiques (Geistliche Sachen)**

Cette série fort importante de plus de 2000 articles (*inventaires Rm 2 et Ru 21/22*) s'étend de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1899 (par exception, ici, bien au-delà de la fin de l'Ancien Régime). A part deux ou trois copies postérieures, le XIII<sup>e</sup> siècle n'y est représenté en fait que par un seul acte, de 1264, par lequel le général de l'ordre des frères prêcheurs admet les membres de la confrérie du Saint-Esprit de Fribourg à la participation de toutes les prières et bonnes oeuvres de l'ordre.

Les documents, sur parchemin ou sur papier, parfois imprimés aussi, ont trait, pour l'essentiel, aux matières suivantes:

1. relations entre les pouvoirs temporels (de la commune puis du canton de Fribourg) et les autorités ecclésiastiques - épiscopales et pontificales - ou les communautés religieuses - couvents, paroisses -, sous forme, principalement, de correspondances, rapports, enquêtes, notes, plus rarement, de brevets ou privilèges pontificaux. Ces textes se multiplient évidemment au gré des tensions entre Eglise et Etat, ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, lors de la Réforme et de la Contre-Réforme, plus tard, au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la suppression des couvents et du Kulturkampf;
2. relations découlant des droits de patronat, celui, notamment, de la ville de Fribourg sur l'église de Saint-Nicolas;
3. activités propres aux cadres ecclésiastiques, à savoir: a) constitutions synodales et mandements épiscopaux; b) concessions d'indulgences ou de dispenses, octroyées par les papes, cardinaux, nonces, légats pontificaux, évêques; c) procédures de la juridiction ecclésiastique (officialité du diocèse, pénitencerie romaine) dans les causes matrimoniales ou, bien plus rarement, d'hérésies (ex.: la célèbre procédure contre les «Vaudois» de 1430); d) listes de cens, rentes et comptes divers, ressortissant aux bénéfices curiaux, abbaciaux; inventaires de biens ecclésiastiques; contentieux relatifs aux droits de dîmes, revenus du culte, etc...;
4. activités propres aux fidèles: a) fondations de messes, d'autels ou de chapelles, par legs ou testaments; b) statuts de confréries pieuses; c) pétitions de paroisses.

### **II<sup>e</sup> section: Les archives de la Chancellerie, le pouvoir dans l'exercice de ses fonctions et l'enregistrement des décisions**

Fribourg ne fut pas seulement une «commune» affirmant son autonomie face à un suzerain - lointain, d'ailleurs - qui lui avait concédé d'importants privilèges. Très tôt, presque du même coup, la ville développa son caractère d'état souverain, imposant son ordre et sa volonté à des citadins coopérants - bourgeois et habitants - ainsi qu'à des sujets soumis, des paysans des «Anciennes Terres». Fribourg fut à ce titre, comme les autres villes de Suisse - et comme les villes italiennes -, une «seigneurie» (ainsi se nomme-t-elle) faisant peser son autorité sur un «district», futur «canton», dépassant largement les limites ou «termes» d'une simple banlieue.

C'est au XVe siècle qu'on verra se fixer l'ossature d'un système gouvernemental destiné à perdurer jusqu'en 1798 dans ses lignes apparentes. Marqué naturellement par la confusion des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, il n'en respecte pas moins les règles d'une complexité croissante et d'une relative spécialisation. Dans la pratique des affaires, on découvre d'abord l'omniprésence d'un organe collégial, mais centralisateur - le Petit Conseil, fort de vingt-quatre membres, y compris son avoyer -, tout à la fois législateur, juge, administrateur, stratège, tuteur moral et spirituel, assisté, dans l'exercice de ses fonctions, par un Trésorier plus quelques grands officiers, tels que bourgmestre, sautiers, sans parler des Bannerets et Secrets, ces derniers (vingt-huit au total) vite promus à un rôle déterminant bien que plus discret - parce que peu distinct -, contrôlant en fait l'affectation à tous les postes de la magistrature et des offices, tenant par là-même les rênes du pouvoir bien en main.

Face à ce pouvoir monolithique, paternaliste sinon «totalitaire», aux compétences multiples et chevauchantes, les modes d'expression laissés à la volonté populaire ne jouent qu'un rôle modeste et effacé: l'activité législative des autres Conseils, Soixante et Deux Cents, est impossible à séparer nettement de celle du Petit Conseil et des Secrets; quant aux «corporations» de métiers (en fait, le mot n'existe pas à l'époque considérée)-«compagnies», «abbayes», «confréries» -, elles se bornent à une pure fonction d'encadrement, le même cadre pouvant sous-tendre des activités éminemment diverses, militaires, professionnelles, caritatives, dévotionnelles ou de simple réjouissance commune.

Au niveau de la Chancellerie d'Etat - car il y en a une, marquée dès les années 1360 par les noms de secrétaires tels que Nonans, Cudrefin, Calige, puis Gurnel, Techtermann après 1500-, le système en marche se traduit donc par la formation de grandes séries de registres qui demeurent aujourd'hui la source quasiment inépuisable de toute l'histoire politique, administrative, sociale de la République fribourgeoise.

Alors que la première section de nos Archives représente les «produits», avant tout, de cette activité gouvernementale, tels qu'ils tendaient à rendre manifestes aux yeux des administrés et des sujets sa volonté explicitée sous la forme de l'écrit définitif - d'où les «chartes» -, la deuxième représente: 1° l'enregistrement, jour par jour, des décisions discutées, élaborées puis arrêtées, des différents pouvoirs dans leur exercice; 2° la mémorisation, l'inventaire, des différents éléments matériels ou humains qui soutiennent leur action: fortune, patrimoine, recettes, dépenses, effectifs, participants, ayants-droit, législation, coutumes, etc.

## I. La législation

Les règles de droit public qui régissaient, autrefois, la vie politique à Fribourg nous sont fournies, dans leurs lignes directrices et quant aux étapes principales de leur développement, par quelques documents que nous trouvons dans les séries déjà citées de la Ire section, telles que *Affaires municipales, Traités et Contrats*, etc. Ainsi, de la *Handfeste* (1249), de la *nouvelle constitution de 1347*, de celles de 1392 et de 1404 - la *Lettre des Bannerets* - (*respectivement, Traités et Contrats* n° 93, *Affaires municipales* A 37, 119 et 137). Il en va de même de quelques dispositions fondamentales de l'organisation judiciaire et de la procédure, tel, par exemple, le privilège du for reconnu aux bourgeois (*Handfeste*), ou la faculté de tester (1283, *Affaires municipales* A2).

Mais, tout à part cela, il y eut un travail de développement et d'adaptation des institutions que les corps constitués ont poursuivi presque jour après jour, qu'il s'agisse, soit 1) de définir et préciser davantage les fonctions et les compétences des organes exécutifs; 2) de régler, par des dispositions de police générale, les différents aspects de l'activité économique et sociale des membres de la commune; 3) enfin et surtout, de fixer les règles du droit privé (et pénal, dans une moindre mesure), celles aussi de la procédure à suivre lors des contestations entre parties.

Voilà pourquoi il existe aux Archives un fonds de *Législation* (dit «*Législation et variétés*»), produit de l'activité légiférante des Conseils plus ou moins élargis de la ville-république: Petit Conseil, Soixante et Deux-Cents (ou Grand Conseil). On se reportera à ce sujet au répertoire *R 1*, pp. 81 et 86.

Tandis que les buts fixés sous 1) et 2) ont donné lieu à la promulgation *d'ordonnances et statuts communaux*, celui défini sous 3) a conduit à la rédaction d'une *codification* et de *coutumiers*. Enfin, dans les trois cas, des «*mandats*» et des *arrêtés* ont permis, soit des applications particulières des règles définies, soit des adaptations ou interprétations des dispositions prévues par les codes et coutumiers, en rapport évident avec l'extension de la souveraineté territoriale de la ville.

Nous ne citerons que pour mémoire les copies en latin, français ou allemand de la *Handfeste*, datées du début du XVe siècle (*Législation* n°s 1-4). Venons-en immédiatement aux diverses catégories de ces documents législatifs:

### A. Les ordonnances et statuts communaux

Il faut entendre, sous ce titre, plusieurs collections des plus anciennes lois de la commune (Petit Conseil, Soixante et Deux-Cents).

1. Première collection des lois (1363-1466), 2 volumes (*Législation* n° 5)
2. Deuxième collection des lois, commencée en 1467, comportant une sélection d'ordonnances plus anciennes, complétée jusqu'en 1573 (n° 6)
3. Diverses ordonnances anciennes, dites du bourgmestre, compilées en 1466, ayant trait notamment aux infractions à la paix publique,

relevant des tribunaux appelés aujourd'hui «correctionnels» ou de «simple police» (n°s 20 et 21)

Les textes réunis en ces trois registres sont du plus grand intérêt, particulièrement en ce qui regarde l'état des mœurs, des mentalités, l'organisation de l'économie et de la vie matérielle, comme aussi le droit privé, les règles de procédure, la justice correctionnelle, le fonctionnement des institutions publiques, etc.

4. La compilation du chancelier François Gurnel, rédigée entre les années 1542 et 1573, réunissant tous les éléments existants du droit fribourgeois, probablement en vue d'une codification générale (n° 13, 18 cahiers A-T, S manque).

### B. *Les Projektbücher*

En annexe à cette liste, mentionnons l'activité de nature législative accomplie par la «Chambre secrète». Cet organe, apparu dès 1404 et destiné à monopoliser la réalité du pouvoir à Fribourg, jusqu'en 1798, était à l'origine un corps électoral restreint qui désignait les grands électeurs auxquels il incombait de nommer les membres du Petit Conseil, des Soixante ainsi que le Trésorier. En fait, il devait parvenir bientôt à pourvoir, censurer, sanctionner et démettre à tous les échelons. Composé de 28 membres (les 4 bannerets, plus 6 délégués choisis par les Soixante dans chaque bannière), il avait aussi pour tâche de rédiger les projets de loi soumis aux Conseils, ou de les amender avant toute discussion.

La Chambre secrète commença à rédiger les protocoles de ses délibérations à partir de 1495. Le fonds «Législation et variétés» conserve cinq registres ou «Projektbücher», échelonnés de 1495 à 1797, désignés par les lettres H, I, K, L, (M).

### C. *Les codifications*

Fribourg, à la fin du XVe siècle, se fit naturellement sentir un besoin de codification qui dépassât le stade de la simple compilation.

L'idée, d'ailleurs, peut en avoir été fournie par la Handfeste elle-même qui, justement, contient beaucoup de dispositions de droit privé que les rédacteurs de chartes communales laissaient d'ordinaire au champ d'application du droit coutumier: dévolution héréditaire, régime des biens entre époux, dettes de la femme mariée ou du mineur, etc.

A noter que jusqu'alors, le *Miroir de Souabe*, recueil du droit coutumier de l'Allemagne du sud (*Législation* n° 42, copie de 1410), servait de droit subsidiaire.

Les premiers efforts en vue d'une loi cohérente et d'application universelle furent réalisés par le *Stadtbuch* (1503, *Législation* n° 7) - à ne pas confondre avec le *Stadtrecht* ou *Municipale* -, rédigé selon toute vraisemblance par le chancelier Nicolas Lombard (1491-1514). Ce code, écrit en allemand, ne contient toutefois que des règles de droit pénal et de procédure. Son utilité pratique fut d'ailleurs diminuée considérablement par l'introduction, à Fribourg, en 1541, de la Caroline (constitutio

criminalis carolina) de Charles Quint, adoptée par le Reichstag de Ratisbonne en 1532 comme loi de procédure et de droit pénaux.

Un code digne de ce nom restait encore à naître: ce sera «la *Municipale*», en allemand *Ordnungsbuch* ou *Stadtrecht*, déjà rédigé sous sa forme définitive en 1600, approuvé et adopté officiellement en 1648, mais d'une application limitée à Fribourg et à ses «Anciennes Terres». Une traduction française en existe depuis 1630, mais sans caractère officiel (voir *Législation, Nouvelle série*, n°s 11 et 12).

La *Municipale* se devait d'être une loi, et non pas une simple rédaction coutumière, puisque s'étendant à une région bilingue et à double ethnie. Son auteur, le chancelier et humaniste Guillaume Techtermann, puisa bien sûr dans la législation fribourgeoise, mais aussi dans le droit canon, le droit allemand et le droit romain.

Le fonds *Législation et variétés* conserve non seulement divers exemplaires anciens de la *Municipale* (l'un de 1601), mais les premières rédactions manuscrites de Techtermann ou projets de 1596, 1599 et 1600 (*Législation, Nouvelle série, Projets A, B, C*), et plus haut encore, ce qu'on peut considérer comme les travaux préliminaires qui ont inspiré l'oeuvre de Techtermann, soit les premières tentatives de codification du Bâlois H. Falkner, secrétaire au service de la ville (1540 env., *Législation* n° 10 et 8b) et celles du chancelier F. Gurnel (de 1566/67 à 1583, *Législation* n° 12, 11 et 14).

#### D. Les coutumiers

Fribourg n'a pas cherché à imposer son droit propre aux territoires annexés en 1536 et 1555. Comme Berne, elle s'est bornée à ce qu'on a appelé une «constatation officielle» des coutumiers existants, sous la forme d'une rédaction nouvelle de modèles préexistants, moyennant, cas échéant, modifications sur certains points pour assurer l'adaptation officielle à la diversité locale. Mentionnons, pour se limiter aux principaux, *le Coutumier de Vaud fribourgeois*, promulgué le 13 juin 1650 sur la base de la rédaction - non officielle, mais appliquée -, du notaire vaudois Pierre Quisard de Nyon (1562), *le Coutumier de Gruyères* (1587), abrégé du *Coutumier de Moudon* (1577), *le Coutumier d'Estavayer*, promulgué en 1671, lequel s'inspire en partie du *Plaid général de Lausanne* (1613).

Le fonds *Législation* renferme de nombreux exemplaires ou copies de ces divers coutumiers mais sans qu'aucun d'entre eux revête le caractère de rédaction originale.

#### E. Les «Mandats» et Arrêtés souverains

Nous l'avons dit plus haut, aucune recherche d'archives, si précis que soit son objet, ne peut se limiter au fonds dont l'intitulé lui correspond formellement.

Ainsi, la série des «Mandatenbücher» (1595-1797) (*inventaire R 1*, p. 19) est une source indispensable à l'étude de la législation fribourgeoise. Il ne s'agit plus là de compilation ou de codification, mais de l'enregistrement, années après années, de dispositions gouvernementales, dont certaines ont un caractère législatif indiscutable, s'étendant à tous les domaines de la vie et de l'activité sociales. Le premier volume de cette série contient

d'ailleurs un ensemble important de dispositions du droit privé (successions). D'autre part, la *Municipale* elle-même fut continuellement modifiée selon les exigences de l'évolution économique-sociale.

Notons que des recueils manuscrits de ces Mandats souverains furent dressés à différentes époques, au XVIII<sup>e</sup> siècle notamment, sous forme d'extraits des registres originaux, qu'on retrouve encore dans le fonds Législation.

Mentionnons encore pour mémoire la série des *Rathserkanntnussbücher* que l'on retrouvera plus loin - qui contiennent entre autres des dispositions législatives d'un caractère particulier: statuts communaux ratifiés par LL. EE. de Fribourg, au XVIII<sup>e</sup> siècle en particulier (*inventaire R 1*, p. 28).

## II. La justice

### A. La justice civile

Le fonds est disparate, lacunaire mais d'une complexité croissante au gré du développement et de la spécialisation des différentes instances judiciaires.

Sous l'ancien Régime, à Fribourg, c'est le Petit Conseil, sous la présidence de l'Avoyer, qui rend la justice, d'abord seul, puis avec le concours de différents organes intermédiaires.

On distingua d'abord, pour le moins, jusqu'à la fin du Moyen Age, les «cas attraits» ou «causes réservées», en matière civile, des causes ordinaires. Outre que les cas attraits semblent avoir exigé la réunion d'un plus grand nombre de conseillers, la différence essentielle résidait dans le fait qu'un cas était déclaré «réservé» ou «attrait», parce qu'ayant déjà fait l'objet d'un premier jugement ou «connaissance», le juge concluait à la nécessité d'une instruction ou information plus amples, priant les parties de déposer «clame et défense nouvelle», afin de «pousser plus avant». Il ne s'agissait donc pas à proprement parler d'une justice rendue en appel, dans la mesure où celle-ci dépend de l'initiative des parties, mais plutôt d'une sorte de renvoi statué après ce qu'il faut bien appeler une «cassation».

Ainsi, le premier registre conservé des *Livres de justice* (*inventaire R 1*, p. 74) de l'année 1403 (Livres de justice n° 1) est un volume d'enregistrement, selon l'ordre chronologique, des causes promues au rang de «cas attraits», avec une brève définition de la «clame» de l'acteur. Les registres n°s 2 et 3 (1436-1442 et 1477-1487) se signalent à l'attention par leur caractère étendu, le soin relatif de leur écriture; ce sont de véritables rédactions de jugement, avec exposé «en fait» et «en droit», relatifs souvent, mais non exclusivement, aux cas « attraits ». Les comptes rendus d'audience proprement dits – cas attraits ou ordinaires - figurent dans les *Manuaux du Conseil* qui, à leur origine (dès 1438), sont presque uniquement des livres de justice (*inventaire R 1*, p. 1).

Les registres suivants n°s 4-12 (1470-1504) se présentent sous forme de carnets oblongs et, visiblement, ne sont que des recueils de minutes d'audience d'une justice statuant en première instance. Il faut bien voir en effet que dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle au plus tard, se développe une distinction entre justice inférieure et justice supérieure, l'activité de la première se trouvant consignée - pour la ville - dans les *Stadtgericht manuals* (série conservée de 1506 à 1658), - pour la campagne ou

«Anciennes Terres» - dans les *Landgericht manuals* (1486-1734) (*inventaire R 1*, p. 74-75, n°s 13-23 et 24-33).

Désormais, les Manuals du Conseil ne traitent plus que des causes entendues en appel, qu'il s'agisse soit des justiciables de la ville et des «Anciennes Terres», soit, avec l'extension territoriale de la Ville-République, des sujets des bailliages. La série des *Weltschappelatzmanuals* (1548-1797) semble ressortir à la nécessité de préparer les sentences définitives du Petit Conseil à l'égard des ressortissants des bailliages francophones, sous forme de pièces annexes et de témoignages divers (*inventaire R 1*, p. 75, n°s 39-51). A ces registres de justice civile, il convient d'ajouter quelques séries complémentaires, sortes de manuels auxiliaires. Signalons à ce propos les *Kundschaftsbücher* (1561-1736) dont la raison d'être paraît avoir été de réunir les procès-verbaux de commissions rogatoires dépêchées hors de Fribourg pour recueillir des témoignages et enquêtes sur toutes sortes de causes: successions, partages, droits réels, etc. (n°s 54-59). Très riche d'information pour l'historien de l'économie et de la vie quotidienne est la série des registres des faillites (*Geldstagerregister, Edits et collocations* (n°s 66-87) (1634-1636; 1755-1797). Citons pour mémoire d'autres volumes de caractère plus administratif, *Citationsbücher, Tadingsbücher*, qu'il s'agisse de simples listes de causes à traiter, d'assignations ou de registres de procurations, de montants dus par l'une des parties, etc. (*inventaire R 1*, p. 33, 76-77).

Enfin, il faut accorder une place à part - et considérable - à une forme particulière qu'à prise à Fribourg la justice rendue, dans quelques cas assez précis. C'est la juridiction qu'on pourrait appeler d'*arbitrage* ou de *composition*, où les parties, sans chercher à faire valoir formellement leur droit en tant que demandeurs et défendeurs, sans donc ouvrir une procédure à proprement parler, conviennent néanmoins de soumettre leur différend au jugement d'une autorité choisie d'un commun accord, réputée souveraine et impartiale.

C'est ainsi que s'explique la série des *Ratserkanntnussbücher* ou registres des *Sentences souveraines du Petit Conseil*. Inaugurée dès la fin du XVe siècle, cette série de 37 épais registres (1493-1797) réunit des sentences s'appliquant à des causes dont on peut trouver aisément les traits communs: à l'origine, l'une des parties n'était pas sujette de la ville de Fribourg; celles-là sont souvent des communautés villageoises qu'opposent des contestations relatives à des droits d'usage communaux (compâturages ou droits de parcours); plus tard, les particuliers ayant recours à ce genre de juridiction semblent avoir été surtout ceux qu'opposaient des contestations relevant de matières telles que successions, régimes matrimoniaux, partages, tutelles, curatelles, etc. (*inventaire R 1*, p. 28). L'activité de cette juridiction d'arbitrage se retrouve aussi dans la série des «Kommissionen-Bücher, 1741-1796», des Livres auxiliaires de l'administration (*inventaire Re 4*).

Il semble, par la suite, que les justices des bailliages aient aussi exercé cette justice d'arbitrage.

Au gré des siècles, les *Ratserkanntnussbücher* se sont enrichis de nombreuses décisions ou arrêtés simplement administratifs qui en font l'une des sources les plus importantes de l'histoire du canton et de son organisation interne.

### *B. La justice pénale*

Celle-ci faisait, comme aujourd'hui, l'objet de deux démarches successives: instruction de la cause, c'est-à-dire interrogatoire - avec ou sans torture - du prévenu et audition des témoins; jugement proprement dit, avec sentence rendue.

Dans les cours inférieures, c'est-à-dire les justices baillivales, le bailli connaissait normalement, avec ses assesseurs, de toutes les causes pénales, même criminelles. Dans ce dernier cas toutefois, lorsque le prévenu encourait la peine de mort, le jugement inférieur ne pouvait être rendu exécutoire qu'à la suite de la ratification du Petit Conseil qui interrogeait à nouveau l'inculpé avant de rendre sa sentence définitive (voir dans ce cas les Manuals du Conseil).

Ainsi les *Schwarzbücher* et les *Thurnrodels*, 1475-1799 (inventaire R 1, p. 78-79, n° 1-38) renferment-ils uniquement les interrogatoires des prévenus incarcérés à Fribourg, qu'il s'agisse simplement de prisonniers arrêtés à Fribourg, ou originaires de cette ville et de ses environs immédiats, ou qu'il s'agisse de prévenus originaires des bailliages, mais encourant la peine de mort, et dont l'interrogatoire, de ce fait, devait être repris par LL.EE. (avec, cas échéant, nouvelle audition des témoins).

On possède en outre, pour la fin du XVIIIe siècle, une série de 6 volumes dits *Declarationsbücher* qui relèvent de ce qu'on pourrait appeler la justice correctionnelle, voire la simple police. Les interrogatoires contenus dans ces registres sont menés par le «Grand Sautier» de Fribourg et informent des causes variant du simple chapardage au vol par effraction, des disputes et injures aux rixes et «batteries», mais ne semblent pas s'étendre au-delà du rayon de Fribourg et des Anciennes Terres. Au reste, documents intéressants, pour la connaissance de la vie quotidienne et des mentalités (*inventaire R 1*, p. 76, 1772-1799).

### *C. Le pouvoir judiciaire garant de l'ordre privé*

De l'organisation de la justice à Fribourg au Moyen Age et sous l'Ancien Régime dépendent encore deux autres catégories de documents dont l'origine ressortissait à l'initiative des individus, mais dont les effets juridiques ne pouvaient se réaliser qu'à la condition d'être sanctionnés par les pouvoirs publics.

Il faut donc entendre par là:

- a) les actes notariés ou registres des notaires;
- b) les livres des bourgeois et habitants.

#### *a) Les registres des notaires*

Toute convention privée, tout contrat, dont on voulait s'assurer la force probatoire et conserver la valeur de témoignage, devait naturellement être confié à l'écrit, scellé de surcroît, soit du sceau du décanat (agissant par délégation de l'officialité du diocèse de Lausanne), soit du sceau ou contresceau des autorités communales (Avoyer et Conseil<sup>90</sup>), généralement des deux à la foi, à moins que l'une des parties - un

seigneur ou un dignitaire ecclésiastique - ait eu une autorité morale jugée suffisante pour pouvoir apposer, du moins en ce qui le regardait, son propre sceau.

Sans vouloir entrer dans le détail d'une évolution forcément complexe, disons seulement que les scribes ou «clercs», rédacteurs de ces chartes privées, n'apparaissent point tout d'abord au travers du document. Ce n'est qu'à partir des années 1330, en ce qui touche Fribourg et son district, que le nom du notaire ayant instrumenté l'acte est annoncé dans les dernières clauses de sa rédaction, en qualité de personnage officiel concourant à sa validité: celui, proprement, à qui est confié le soin de transmettre fidèlement aux autorités publiques les dispositions contractuelles dont la valeur de preuve et l'effet juridique restent subordonnés, toujours, à l'opposition des sceaux de l'officialité diocésaine et de la commune urbaine. Presque en même temps, le notaire ou «clerc juré» prit l'habitude d'ajouter au bas de l'acte une souscription et, bientôt, une véritable signature.

C'est à la même époque que les autorités communales de Fribourg durent décider de recueillir et regrouper, après le décès des notaires ou «jurati», les registres ou «protocoles» en lesquels ces derniers avaient l'obligation de consigner les originaux ou «minutes» des actes délivrés par eux (à noter que seules figurent dans la minute les dispositions spécifiques de l'acte, les formules juridiques et autres clauses usuelles ne s'y trouvent qu'en abrégé). La conservation de ces registres s'avérait d'autant plus nécessaire que les parties contractantes n'exigeaient pas toujours du notaire l'« expédition» du contrat passé par lui; ainsi, voit-on parfois, longtemps après le décès d'un notaire, l'autorité judiciaire commander à son successeur l'expédition ou «ampliation» d'un acte demeuré jusqu'alors sous forme de minute.

Peut-être les notaires fribourgeois se sont-ils bornés, en première étape, à conserver précieusement les minutes de celui dont ils avaient repris l'officine, sans que les pouvoirs publics en aient d'abord exigé le dépôt. Toujours est-il que le plus ancien registre d'actes notariés conservé aux Archives de Fribourg remonte aux années 1356-1359. Après une brève lacune 1360-1371, la série se poursuit, sans interruption jusqu'à nos jours, englobant peu à peu l'ensemble des notaires en exercice, de la ville, puis du canton. Si les archives de nombreux notaires ne nous ont pas été conservées pour le XIV<sup>e</sup> siècle ou pour le XV<sup>e</sup> siècle (ce qui demeure représente sans doute le quart ou le tiers de la totalité), la situation, sous ce rapport, s'améliore nettement dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et ce qui était la règle auparavant devient rapidement l'exception.

Une ombre au tableau, cependant: au Moyen Age, les testaments et dispositions de dernière volonté faisaient l'objet, comme il y a peu encore, de recueils séparés; ceux-ci, déposés auprès de l'officialité du diocèse (ou siège du décanat), ne nous ont été transmis, hélas, que fort rarement.

Il est à signaler que jusqu'en 1481 au moins, le latin était la langue utilisée par les notaires fribourgeois (en raison, bien sûr, de la formation des clercs et, surtout, du rôle de l'officialité diocésaine dans l'authentification des actes).

C'est dire qu'avant 1500, il est rare de rencontrer une convention ou un contrat rédigé en langue vulgaire, vieux français ou vieil allemand.

Deux inventaires principaux - alphabétique (*Rk 5b*) et chronologique (*Rk 6*) (ce dernier par localité) - facilitent la consultation du minotaire

fribourgeois, l'un des plus riches de Suisse (5000 registres avant 1800, dont 100 avant 1500).

b) *Les livres des bourgeois et habitants*

Avec les registres de taille ou d'emprunts, les enquêtes sur les réserves en grain ou en sel ordonnées en cas de guerre, les villes médiévales nous fournissent une documentation démographique fort précieuse. Il en va de même avec les «Livres des bourgeois» où sont enregistrés les noms des habitants qui, pour être admis à la bourgeoisie, devaient assigner leur droit sur une propriété foncière ou immobilière (sans d'ailleurs que celle-ci leur appartînt nécessairement).

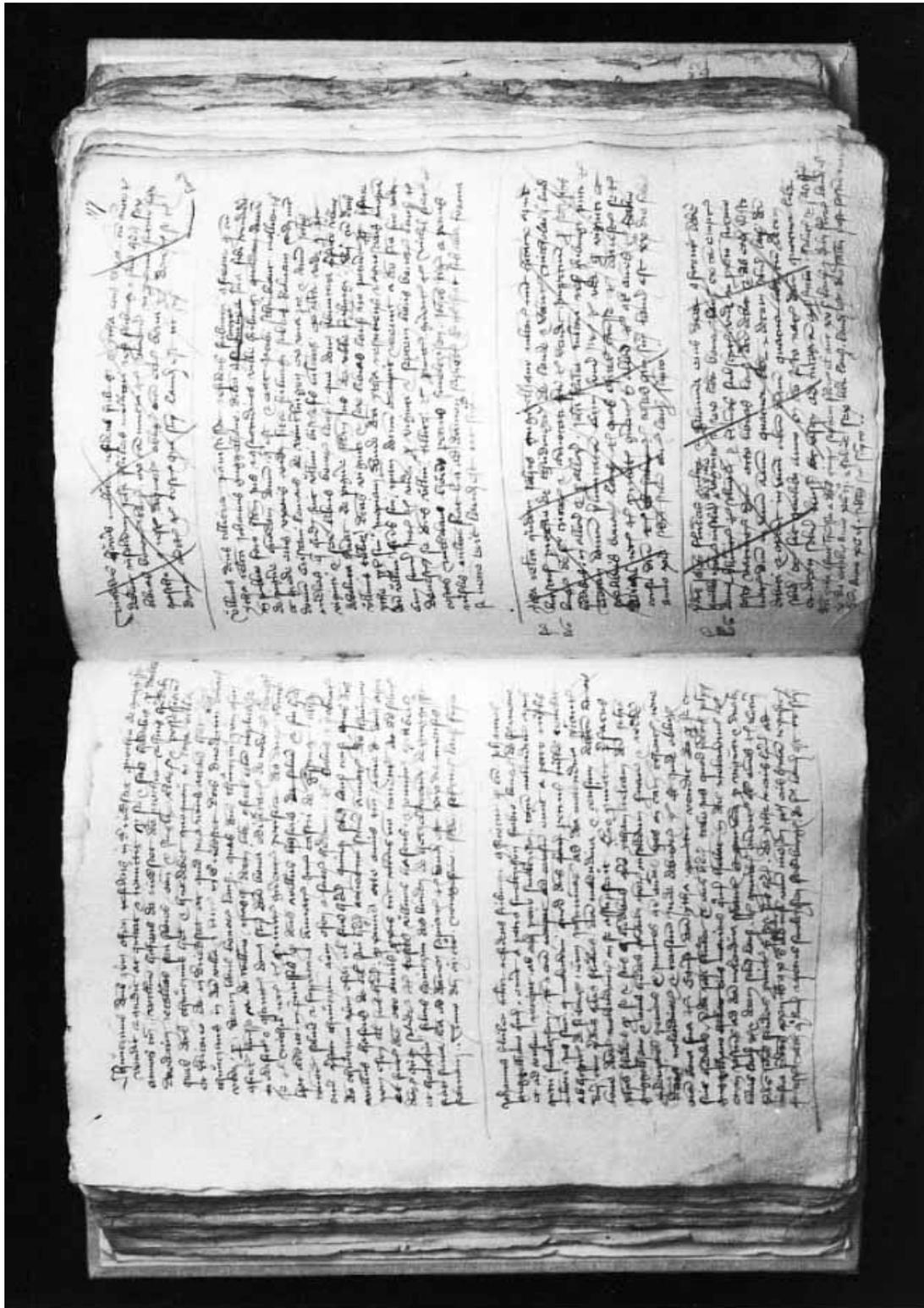
Si ces livres n'ont pas le caractère exhaustif de recensements véritables, ils nous fournissent néanmoins une masse considérable de renseignements sur le caractère et l'évolution de la population urbaine: origine et flux des nouveaux requérants, filiation, qualification socio-professionnelle, situation et délimitation de l'immeuble - servant de caution - sur lequel est assigné le nouveau droit, acquis ou renouvelé (le droit de bourgeoisie ne se transmet pas héréditairement), date de la réception, enregistrée par le Chancelier ou Secrétaire de la Ville.

A Fribourg, la série de ces recueils comprend 12 articles. Parmi eux, sont à signaler en particulier:

1. le «Premier grand livre des bourgeois» - sur papier -, comprenant les réceptions de 1341 à 1416; il est constitué à partir de plusieurs rôles ou cahiers, autrefois indépendants et reliés par la suite sans que l'ordre chronologique en ait été toujours respecté, ni certaines interpolations, évitées. Certains folios manquants furent reconstitués sur la base d'une copie abrégée de l'original. Ce document a été publié en son entier, assorti d'un bref commentaire.
2. Le «Deuxième» ou «Grand livre des Bourgeois» s'étend de 1416 à 1796. Ce document est surtout remarquable par la récapitulation figurant à son début et qui est une sorte de recensement de la totalité des bourgeois, internes et forains, établis en l'année 1416, liste dressée par le chancelier Petermann Cudrefin, selon, d'abord, l'énumération des Conseils, puis l'appartenance aux quartiers ou «bannières» de la Ville.
3. Le troisième et dernier registre des Bourgeois se décompose en deux parties (n°s 3 et 4): un tome consacré aux bourgeois internes, de 1770 à 1829 (avec lacune, de 1798 à 1811), le second aux bourgeois externes ou forains de 1782 à 1830 (avec lacune - ou interruption -, de 1796 à 1810).

Les autres articles de la série sont représentés, par des rôles de *résidents non bourgeois* (n°s 5, 6, 7), des années 1493 à 1797 (lacune de 1574 à 1579), par des rôles de *bourgeois externes* ou *forains* (n°s 9, 10), de 1685 à 1798, plus un rôle de *résidents et bourgeois communs* admis selon le règlement de 1737 (n° 8), de 1787 à 1806.

Le reste est constitué par des extraits et répertoires alphabétiques d'inégale valeur ou utilité.



### III. Le gouvernement et l'administration

Pour avoir une vue d'ensemble des diverses attributions et fonctions gouvernementales, on consultera d'abord la série des

«Besatzungsbücher» (1448-1797), sortes d'«annuaires officiels», renfermant la liste de tous les postes administratifs et exécutifs avec les noms de leurs titulaires (20 vol., *inventaire R 1*, p. 32 et listes dans *Rg 1* et 2). Mais l'activité administrative se révèle au travers de deux grandes catégories de documents:

- les procès-verbaux des décisions prises;
- l'enregistrement et la publication de certaines d'entre elles.

a) *Les procès-verbaux ou «Manuals»:*

1. Il s'agit, avant tout, de la grande série des *Manuals du Conseil* (1438-1798), composée de 349 volumes au total (voir *R 1*, p. 1). Nous l'avons dit plus haut, les *Manuals du Conseil* ont été presque exclusivement d'abord, et le sont restés, dans une certaine mesure, des livres de justice, enregistrant les résumés des délibérations et promulguant des sentences d'ordre judiciaire. Au XVe siècle, néanmoins, les premiers volumes de la série contiennent déjà, ça et là, des ordonnances de caractère administratif réglant des questions aussi diverses que l'approvisionnement en blé et en sel, les coupes de bois autorisées ou le port des vêtements de deuil... Dès le XVIe siècle, par contre, les *Manuals du Conseil* permettent de suivre l'activité du Gouvernement sous tous ses aspects; des mentions succinctes résument les décisions prises par le Petit Conseil touchant l'administration et les problèmes généraux de la politique intérieure ou extérieure. La consultation des *Manuals* - rédigés d'abord en français ou en latin, puis en allemand dès l'entrée de Fribourg dans la Confédération - sera facilitée par le recours à la série des *Répertoires des Manuals* (alphabétiques, par noms de lieux et de personnes), de 1438 à 1798 (48 vol., *Ra 1-30* et *Raa 1-18*). A ce propos, mentionnons encore les *Citationsbücher* qui, en dépit de leur titre, ne sont pas seulement des registres d'assignations fixées par le Petit Conseil en vertu de ses compétences judiciaires, mais établissent peu à peu, de 1540 à 1795, un véritable ordre du jour des séances (67 vol., *R 1*, p. 33).
2. L'existence de la *Chambre secrète* du Gouvernement, organe parallèle et finalement superposé au Petit Conseil dans l'exercice des compétences les plus hautes (on a déjà eu l'occasion de signaler cette institution à propos de la Législation, voir les «Projektbücher»), a donné lieu également à de nombreux procès-verbaux. Cet aspect de l'évolution constitutionnelle se dégagait surtout à la fin du XVIIIe siècle, après 1781, lorsque le régime parut ébranlé de l'intérieur (Révolution «Chenaux» de 1781) et de l'extérieur (Révolution française de 1789). On consultera donc les *Protocoles dits du Conseil secret et de la Guerre* (distinct de la *Chambre secrète*, il en est néanmoins une de ses expressions) ainsi que les pièces diverses qui les accompagnent:
  - Protocoles 1627-1783 (*Livres auxiliaires de l'Administration* n°s 10-11, inventaire *Re 4*);
  - Protocoles de 1790 (*Livre auxiliaire* n° 15);

- «Missivenbücher» dudit Conseil 1790-1797 (*Livres auxiliaires* n°s 16 et 17);
- Protocoles des séances dudit Conseil 1790-1798 (3 cartons);
- Affaires politiques, soit lettres reçues et pièces afférentes aux séances dudit Conseil 1790-1798 (14 cartons);
- Affaires militaires, soit rôles et rapports 1790-1794 (4 cartons).

C'est dans cette perspective, encore, qu'il faudra consulter les 5 cartons et 7 registres (soit 408 articles au total) relatifs à l'affaire Chenaux, comprenant des relations, interrogatoires, témoignages, correspondances, mémoires, ainsi que les négociations menées alors avec les cantons de Berne, Lucerne et Soleure, de même que le carton consacré au *Club helvétique de Paris* (1790-1798) et composé de copies de procès-verbaux d'assemblées ou de quelques lettres de Fribourgeois domiciliés à Paris.

3. Les «*Chambres*» ou combinaisons diverses des membres de l'oligarchie gouvernementale, chargées de préparer les décisions du Gouvernement dans des domaines spécialisés, sont à l'origine de la série dite des *Livres auxiliaires de l'administration* déjà cités, au sein desquels se signalent à l'attention les Protocoles de la Chambre économique, des Chambres des Aclos, de Haute-Surveillance, des Orphelins, de Réforme, les registres des «Grainetiers», des Aumônes, etc... (voir inventaire *Re 4* et *R 1*, p. 34, 139 vol. au total).

*b) L'enregistrement: Les «Mandats» ou ordonnances, Arrêtés souverains*

Parmi les décisions de l'exécutif, sont à relever spécialement celles qui ont été prises et publiées sous la forme d'arrêtés, d'ordonnances, de règlements d'une portée plus générale ou tendant à une large diffusion. D'où les recueils suivants:

1. Les *Livres des Mandats* (Mandatenbücher) 1575-1798 (11 vol.) contiennent des ordonnances prises par le Petit Conseil pour résoudre les problèmes que suscitaient les divers aspects - économiques, sociaux, juridiques - de la vie des communautés urbaines et rurales du canton de Fribourg: régler la circulation des personnes et des biens, la formation des prix des denrées de première nécessité, les bonnes moeurs, l'observance des fêtes religieuses, les loisirs, les usages communautaires, surtout à la campagne, préciser, en outre, de nombreux points particuliers soulevés par l'adoption de telle législation, codifiée ou coutumière (voir inventaire *R 1*, p. 19 et répertoires *Rc 1-2*). On se reportera également aux quelques 300 ordonnances ou «mandats» (1571-1798) qui firent alors l'objet d'une diffusion imprimée, complétant ainsi la série des Livres des Mandats ou se substituant à elle. A noter que quelques-unes de ces ordonnances conservées proviennent d'Etats souverains confédérés ou étrangers (voir répertoires sur fiches, chronologiques et thématiques *Ru 23 I* et *24 I*).
2. Les *Registres des arrêtés souverains* (Ratserkanntnussbücher), soit 37 vol. de 1493 à 1797, ont déjà fait l'objet de mentions à propos de l'exercice de la justice. Ils sont signalés à nouveau ici en raison de leur

importance administrative. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle au plus tard furent en effet consignés dans ces volumes non seulement des règlements et statuts communaux (fixation des usages communautaires pour les villages, à la suite, précisément, de procès ou d'arbitrages), mais aussi toutes sortes d'actes de l'administration courante tels que ceux relevant de la police et de la réglementation des métiers, comme passeports, actes d'origine, cahiers des charges, admodiations du domaine public, etc. (voir inventaire *R 1*, p. 28 et répertoires *Rd 1-7*). Ainsi, peu de domaines de la vie publique ou privée ont échappé à la surveillance ou à l'initiative d'une autorité paternaliste et monolithique dans sa conception du partage des pouvoirs et des responsabilités. D'où l'importance de cette source que représentent les Manuals et autres Recueils d'arrêtés pour la connaissance, sous tous ses aspects, de la vie des populations fribourgeoises d'Ancien Régime.

#### **IV. La comptabilité et les finances publiques**

##### *a) Les comptes des Trésoriers*

Le *compte, semestriel* en principe, des *Trésoriers* est le document comptable par excellence de l'administration financière de la ville-république de Fribourg.

Alors que les recettes proviennent pour l'essentiel de l'impôt indirect perçu sur le vin, taxe dite de l'«ohmgeld», les dépenses revêtent une grande diversité d'aspects, d'où la valeur incomparable des renseignements tirés de ces rubriques: non seulement sur la diplomatie, les guerres, les fortifications, mais sur l'urbanisme, les métiers, les techniques, le commerce, la monnaie, les prix, sans oublier les moeurs, les mentalités, la criminalité, etc.

Du 2<sup>e</sup> semestre 1402 à 1798 (manque le 2<sup>e</sup> sem. 1407), la série représente un total de 551 registres. Chaque volume est semestriel jusqu'en 1684 (n° 480); il devient ensuite annuel, du 24 juin (fête de la Saint Jean-Baptiste) au 23 juin suivant, jusqu'en 1744 (n° 541), puis quinquennal jusqu'en 1798 (voir *R 1*, p. 89).

Avant 1483, chaque volume, ou presque, était doublé - ou, à défaut, représenté - par un « étalon » ou rédaction au brouillon du compte semestriel (n° bis, 139 vol.). Ce doublet est un auxiliaire précieux (les «étaçons» de 1477 à 1483 - n°s 150-161 - comblent ainsi une lacune de la série générale), du point de vue linguistique, également, en raison de nombreuses expressions dialectales (franco-provençal) qu'il renferme et qu'on ne retrouvera pas toujours dans l'expédition définitive rédigée en «scripta» officielle (rédaction française jusqu'en 1481, puis allemande jusqu'en 1798).

A noter en outre que les comptes n°s 1-120 suivent le style de l'Annonciation, faisant débiter l'année au 25 mars. C'est à partir du compte n° 121 (juin 1462 -mars 1463) qu'est adopté le nouveau style, fixant le commencement de l'année civile au 25 décembre (style dit de la Nativité).

Signalons en même temps les onze grands in-folios appelés «*Livres rouges*» (1377-1798) ou registres des «remembrances» (on a jadis faussement attribué au premier d'entre eux le n° 1 de la série des comptes des Trésoriers) (1377-1397, 1404-1413). Ces registres

représentent en fait les *recueils des quittances officielles* délivrées aux différents officiers percepteurs des taxes telles que celles de l'ohmgeld, du poids, des ventes, du sel, du sceau des lettres, du sceau des draps, etc., de même qu'au Trésorier, comme aussi les *reconnaisances de soldes dus à la ville* par tous ces fonctionnaires. Il faut ranger pareillement dans cette série les «Avances pour bon Compte» («Gutrechnungen») (1493-1775, 21 vol.), registres tenus par les Trésoriers des avances faites aux divers artisans oeuvrant chaque année pour le compte de la ville.

Les ressources financières de Fribourg dépendaient presque exclusivement de la fiscalité indirecte; à la taxe sur le vin mentionnée plus haut s'ajoutaient d'autres prélèvements (les «*trehus*»), ainsi les montants perçus sur les marchandises vendues, pesées, déchargées, le sel en particulier.

La fiscalité directe ne s'est exercée que d'une manière occasionnelle, soit sous la forme de «tailles» perçues en proportion de l'avoir de chacun, soit sous celle d'emprunts forcés, imposés à certaines catégories de la population. Les documents y relatifs ont été signalés plus haut: ils sont à chercher dans le fonds dit «Affaires de la ville, A.»

L'agrandissement territorial de la République, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, n'a pas apporté à cet état de choses de substantielles modifications. Encore faut-il préciser que l'«ohmgeld» était perçu aussi bien dans les «Anciennes Terres que dans la ville elle-même, et que l'administration par cette dernière, des territoires annexés par la suite allait lui valoir un supplément de recettes (voir section «archives baillivales»): il s'agira notamment des redevances en céréales alimentant les greniers de l'Etat, au titre des cens et dîmes hérités des anciennes seigneuries incorporées dans les bailliages. Il faut citer également l'extension de la régie des sels à l'ensemble du canton.

D'où la présence, aux Archives, d'une *comptabilité annexe* (voir *inventaire R 1*, p. 135-249) qui complète ou précise, à maints égards, celle des Trésoriers. Parmi ces comptes ou registres, il convient notamment de citer:

*b) Les comptes de l'approvisionnement en sel:*

la distribution du sel, en provenance, au premier chef, de Salins (Franche-Comté), a donné lieu à une comptabilité étendue et complexe. On y distingue:

1. les comptes des *sauniers* ou *directeurs des sels* (Salzmeister), conservés une première fois en 1445, 1531, puis établis régulièrement de 1560 à 1790 (5 cartons);
2. les *livres des sels* ou «*comptes spécifiques*» des sels (Salzbücher, de 1670-1798 (46 registres au total).

Les *livres des sels* font office de journal et comptabilisent les livraisons aux «facteurs» ou détaillants, ainsi que les recettes encaissées.

Les *comptes des sauniers* jouent le rôle d'une comptabilité globale d'exploitation: on y trouve les versements afférents au sel acheté à Salins

ainsi qu'aux frais d'achat et de transport; les livraisons sont effectuées à chacune des quatre Bannières à un prix fixé, défalcation faite de certaines quantités distribuées à titre de pension à plusieurs bénéficiaires.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Trésoriers reprennent peu à peu la tenue des comptes spécifiques des sels, les sauniers ne se chargeant plus désormais que des opérations d'achat et de transport des sels. Le bénéfice est versé au trésor public.

*c) Les comptes des ohmgeltner:*

avant 1668, la Ville comptait un «ohmgeltner» par bannière (qui ne restait qu'une année en fonction) et les Anciennes Terres, deux. Dès 1668, les six postes d'«ohmgeltner» furent réunis en un seul. Les comptes (7 cartons), qui apparaissent isolés dès 1473, sont cependant nombreux dès les années 1512 et 1513 (à noter que' les «étalons» des comptes des Trésoriers fournissent des comptes parfois détaillés pour le XV<sup>e</sup> siècle).

Citons encore les comptes des *Baumeister* (1676-1800, 4 cartons), des *Douanes* ou *Vendiers* (Grosszollner) (1534-1608, 1 carton), des *Bourgmeistres* (1757-1798, 1 carton), de *l'Arsenal* (1657-1798, 2 cartons) et des comptes des *Secrétaires de justice* de la *ville* et de la *campagne* (1506-1792, avec lacunes, 3 cartons).

Un aspect nullement négligeable de l'administration de l'Ancien Régime est l'utilisation de recettes d'origines diverses en nature et en argent pour des besoins que l'on qualifierait aujourd'hui d'assistance ou de «sécurité sociale». Ainsi en va-t-il des recettes en provenance d'associations caritatives et religieuses, peu à peu capitalisées, puis finalement contrôlées entièrement par le Gouvernement et affectées au soulagement des pauvres. Ainsi en va-t-il également de recettes en nature de caractère «féodal» qui permettaient l'accumulation de réserves en grains pour parer aux épisodes de disette ou de cherté. D'où l'existence d'autres séries comptables qui s'ajoutent aux précédentes:

*d) Les comptes des Grainetiers (Kornmeister):*

leurs recettes proviennent des cens et dîmes perçus dans les terres annexées (seigneuries, puis bailliages). Elles servent, entre autres au versement de pensions en grains, dites ordinaires, en faveur de certaines catégories de bénéficiaires, et à l'exercice de charités particulières, dictées, de cas en cas, par la Chambre des Aumônes. D'abord isolés (1504-05; 1532-1544), ils forment néanmoins une série fort homogène depuis 1660 jusqu'en 1799 (4 cartons).

*e) Les comptes des maîtres de la Grande Confrérie du St-Esprit:*

les revenus (cens et dîmes) d'une fortune considérable amassée aussi bien en ville que dans la campagne environnante (Anciennes Terres) permettaient des distributions en faveur des pauvres et de divers

bénéficiaires (eux-mêmes au service de la communauté: médecins, chirurgiens, etc.).

On distinguera, outre des rôles de cens et dîmes (1514-1536) et quelques rentiers (1562-1632), un intéressant registre de 1462 contenant divers titres et règlements de comptes en faveur de ladite Confrérie et de l'Hôpital ainsi que des minutes d'actes notariés. On relèvera surtout une série de comptes, dont les plus anciens remontent à 1481/82, 1497/98, 1498/99, devenant plus nombreux au XVI<sup>e</sup> siècle, puis se suivant de façon presque ininterrompue jusqu'en 1800 (lacunes de 1520 à 1550, de 1628 à 1648). Au total, 7 cartons.

*f) Les comptes de la Confrérie des âmes du purgatoire:*

c'est un bon exemple, encore, de l'utilisation à des fins collectives, de recettes affectées d'abord à des buts de piété strictement individuelle (fondations de messes anniversaires). Trois cartons contiennent des comptes d'abord isolés de 1495 à 1498, 1508-1509, 1551-1552, 1556-1557, puis assez complets jusqu'en 1797, plus quelques rentiers des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

*g) Les comptes de l'église et de la léproserie de Bourguillon:*

ils sont conservés de 1495 à 1800, avec quelques rentiers (5 cartons). Mentionnons enfin pour mémoire les comptes de la Chambre de l'assistance publique, de l'Hôpital de St Jacques, des pensions ou dons en draps, etc..

*h) Les comptes de la Fabrique de St-Nicolas:*

pour terminer, il faut faire une place à part aux comptes de l'église paroissiale de Fribourg, échelonnés de 1427 à 1798 (lacune principale de 1436 à 1458, et de 1515 à 1533), qui contiennent en particulier les comptes relatifs à l'édification de la tour (de 1470 à 1492), soit 12 volumes et 5 cartons.

Des comptes du Chapitre de Saint-Nicolas nous ont été conservés de 1556 à 1845.

## **V. La correspondance diplomatique et les affaires étrangères**

La diplomatie conduite par Fribourg n'a pas attendu, pour se manifester, que celle-ci ait atteint sa pleine souveraineté de ville impériale (1477) puis confédérée (1481). Ni la suzeraineté autrichienne, ni celle de la Savoie ne l'ont empêchée de nouer des intelligences avec des puissances étrangères ou de prendre part à diverses entreprises, seule ou de concert avec des cantons ou pays alliés.

Nous avons déjà cité plus haut les «Traités et contrats», alliances ou combourgeoisies passées avec d'autres villes voisines, dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Mais dans la réalité quotidienne, celle que reflète l'activité des Chancelleries, la diplomatie se révèle au travers d'une quantité

impressionnante de dépêches, reçues et envoyées, de notes et mémoires. Nous distinguerons d'abord le plan des relations entretenues avec d'autres cantons et villes suisses, confédérés ou alliés, de celui des rapports étendus aux souverainetés étrangères proprement dites telles que royaumes, principautés, villes, etc.

#### A. *Les affaires confédérales*

Procédant selon un ordre logique, nous avons à énumérer les catégories suivantes.

##### a) *La correspondance reçue des villes et cantons suisses, confédérés ou alliés (y compris les bailliages communs)*

Constitué de 197 liasses ou cartons, ce fonds réunit des lettres reçues, écrites sur papier, en allemand, français et italien, réparties comme suit entre les cantons, depuis la seconde moitié du XVe Siècle jusqu'en 1798:

Appenzell	(1558-1798)	1
Argovie	(1492-1797)	1
Bâle	(1462-1799)	8
Berne	(1453-1798)	59
Bienne	(1506-1797)	1
Genève	(1477-1798)	1
	(1720-1723)	1
Glaris	(1524-1798)	2
Grisons	(1499-1794)	1
Laupen	(1603-1788)	1
Lucerne	(1483-1799)	25
Neuchâtel	(1500-1799)	7
Saint-Gall	(1525-1798)	1
Schaffhouse	(1513-1798)	1
Schwytz	(1487-1799)	3
Soleure	(1486-1798)	14
Tessin	(1519-1798)	11
Unterwald	(1488-1799)	2
Uri	(1500-1799)	3
Valais	(1500-1798)	4
Vaud	(1475-1805)	2
Zoug	(1500-1792)	2
Zurich	(1470-1798)	46
Total:		<u>197</u> cartons

##### b) *Les Missivals (Missivenbücher)*

En parallèle aux lettres reçues, 69 volumes échelonnés de 1449 à 1797 regroupent les copies des lettres envoyées par «L'Avoyer et Conseil» de la ville de Fribourg aux «très redoutables» princes étrangers ou aux «excellents, chers et très loyaux amis» alliés ou confédérés, ou encore,

reproduisent des sauf-conduits et procurations délivrés de cas en cas à des agents diplomatiques.

La série comporte malheureusement quelques lacunes, de 1460 à 1473 et de 1477 à 1492. On constate d'autre part dans les 7 premiers volumes des chevauchements dans l'ordre chronologique, selon le regroupement des documents dans leur langue respective: allemand, français et latin (inventaire *R 1* p. 19-21).

#### c) *Les Livres d'instruction* (Instruktionsbücher)

Ils contiennent à l'état résumé les instructions données aux ambassadeurs ou députés que Fribourg déléguait en mission, soit auprès de la Diète des cantons suisses, soit auprès de certains états confédérés ou pays alliés, soit encore auprès d'autres puissances étrangères.

Cette série compte 29 volumes, de 1489 à 1797, dans laquelle il faut distinguer:

- une *première sous-série* continue de 24 volumes, couvrant l'intervalle 1525-1797;
- une *deuxième sous-série* de 5 volumes - factices - (n°s 25 à 29), constitués de liasses reliées sans ordre chronologique. Ainsi, le n° 25 se rapporte aux années 1535 et 1577 (difficultés pendantes avec Berne et la Savoie); le n° 26, aux années 1536, 1560-1594; le n° 27, aux années 1605-1700; le n° 28, aux années 1704-1798. Le n° 29 comprend divers recès, instructions et missives de la période 1489-1532 (inventaire *R 1*, p. 44-47).

#### d) *Les Recès des Diètes* (Abschied)

On sait que les délégués des cantons et villes suisses, confédérés et alliés, qui se rendaient périodiquement aux Diètes, rapportaient à leur gouvernement respectif un rapport résumé - parfois étendu des décisions prises ou des faits saillants exposés lors de ces conférences diplomatiques tenues à l'échelon «suisse». Ces mémorandum regroupés alimentent 280 très épais volumes rassemblés de 1492 à 1848, date à laquelle commença de fonctionner le régime désormais unifié de la diplomatie helvétique sous l'égide de la constitution fédérale de 1847.

Chaque canton possède peu ou prou sa série propre de *Recès ou Abschied*, plus ou moins complète, plus ou moins complémentaire aussi de celle des cantons voisins. (La série fribourgeoise est numérotée de 1 à 243, soit jusqu'en 1844.)

Les Recès des Archives de l'Etat de Fribourg ont été classés, en dépit de leur numérotation continue, en *plusieurs sous-séries correspondant chacune aux différents lieux de réunion des Diètes*. Ainsi, à une première séquence non différenciée des volumes 1 à 11, des années 1493 à 1536, font pendant ou se superposent les grandes suites des diètes de:

1. *Baden*, ville où se tenait de coutume la *Diète générale* (1491-1777) (vols. n°s 12-51);

2. *Lucerne*, lieu de réunion séparée des cantons catholiques, bien que des diètes s'y soient tenues déjà avant la Réforme (1483-1768) (vol. n° 52-82);
3. *Frauenfeld*, depuis 1712, quand les cantons catholiques ne voulurent plus assister à la Diète générale qui se tenait toujours à Baden (1714-1797) (vol. n°s 88-94);
4. *Outremont* (Ennetbergen), celles-ci concernant l'administration des bailliages communs tessinois (1512-1791) (vol. n°s 102-114);
5. *Soleure* (1550-1781) (vol. n°s 95-101);
6. *Zurich* (1483-1530) (vol. n°s 83-87);
7. *Aarau, Neuchâtel, Schaffhouse, Bremgarten, Payerne, Aarberg, Schwarzenburg, Sensebrücke, Fribourg, Berne, Morat*, etc. sans oublier la France avec *Paris*, du XVIe au XVIIIe siècle (vol. 115-151).

Ces sept sous-séries couvrent la période de l'Ancien Régime, soit jusqu'en 1798; les quatre premières sont les plus importantes, du moins par le nombre de documents et de faits rapportés, les trois autres, complémentaires, sont néanmoins à signaler. Le lecteur trouvera des précisions supplémentaires dans le volume déposé à la Salle de lecture intitulé «Répertoire général» (inventaire *R 1*, p. 48-70).

### *B. Les affaires étrangères*

Les relations de Fribourg avec les états voisins, en dehors des cantons confédérés et des pays alliés, s'entendent du point de vue habituel de la *diplomatie* (traités et correspondance) et de celui, plus particulier et propre à la Suisse, du *service étranger*.

Parmi les documents de la série «affaires étrangères» proprement dites, les fonds dits «*papiers de France*» et «*papiers de Savoie*» retiendront spécialement l'attention.

#### *a) Les papiers de France*

Ce sont d'abord plusieurs lettres sur parchemin (1483-1786; 3 cartons), expédiées par les rois de France et munies des signatures autographes des souverains suivants: Charles VIII (3), Louis XII (17), François Ier (22), Henri II (11), Charles IX (22), Henri III (21), Henri IV (36), Louis XIII (24), Louis XIV (35), Louis XV (16), Louis XVI (5). Ces documents ne sont pas tous des missives; quelques-uns d'entre eux sont en fait des traités passés avec les cantons suisses, tel par exemple l'exemption de la traite foraine consentie par Henri II en faveur des Suisses (29 décembre 1553).

A ce titre, ils ne d'adressent donc pas spécialement au canton de Fribourg, pas plus d'ailleurs que certaines lettres, dont on est en droit de supposer qu'elles furent écrites en termes identiques à d'autres cantons.

La plus grande partie du fonds «Papiers de France» est constituée toutefois par une masse considérable de documents divers écrits sur papier, répartis entre 31 cartons et datés de 1473 à 1833. Ce sont tout à la fois des lettres et rapports adressés à LL. EE. par les ambassadeurs de sa Majesté très chrétienne en Suisse ou, à l'inverse, par des chargés de mission du gouvernement fribourgeois en France, des copies de traités passés entre la monarchie et les cantons suisses, des recès de négociations (p. ex. celle de 1686, à Paris), etc., beaucoup de documents ayant trait en outre au service militaire des Suisses en France (inventaire *Rm 1*, p. 143-147).

Le service étranger constitue en effet la note dominante de plusieurs fonds issus des relations entretenues avec d'autres puissances, principautés ou républiques, telles que *Franche-Comté* (3 cartons, 1462-1790), *Gênes* (2 cartons, 1573-1779), *Lorraine* (1609-1730, 1 carton), *Rome-VeniseParme-Florence et Avignon* (1521-1779, 1 carton), *Rotweil* (1470-1798, 1 carton), *Allemagne* (1487-1798, 6 cartons), *Espagne-Milan-Portugal* (1550-1795, 3 cartons).

On citera plus spécialement les «papiers» de *Franche-Comté*, en raison notamment de quelques privilèges consentis à Fribourg par les rois d'Espagne et d'un ancien compte du péage et de la châellenie de Jougne (1462).

#### b) *Les papiers de Savoie*

101 actes divers, sur parchemin et sur papier, représentent tant des traités et contrats que des notes et mémorandum, depuis 1293 pour le plus ancien (traité de paix entre Louis de Savoie, baron de Vaud, et la ville de Fribourg) jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est dans ce fonds aussi qu'on trouvera l'acte original de la paix de Morat du 16 juillet 1448, conclue entre le duc de Savoie et Berne d'une part, et Fribourg de l'autre. Quant au reste - correspondance et notes diverses - le tout, sur papier -, il se trouve contenu dans 5 cartons datés de 1511 à 1797.

Il faut répéter ici une remarque déjà faite au début de ce travail: les fonds de nos archives relatifs aux affaires diplomatiques ont été constitués davantage selon un principe géographique que suivant celui de l'origine institutionnelle. D'où la variété considérable des genres de documents groupés dans une même série selon un unique critère géographique, au lieu d'être répartis en fonction de leur origine administrative (inventaire *Rm 1*, p. 99-109).

#### c) *La correspondance ecclésiastique*

Il s'agit de 4 cartons de lettres des Nonces apostoliques (1514-1808) et de 1 carton de lettres des évêques et vicaires généraux de Lausanne (1517-1745).

#### d) *Le service étranger*

L'habitude du service étranger fut répandue dans le canton au point qu'il fut trouvé nécessaire d'en instituer le contrôle officiel. D'où l'apparition

naturelle d'un fonds spécifique du *Service étranger* (de France, surtout; voir *Rr 33*), en ce qui concerne au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle (les rôles plus anciens se trouvent classés dans le fonds dit des Affaires militaires (voir plus bas). Deux catégories de documents sont à distinguer:

- les *registres d'inscription*: l'assermentation des volontaires donnait lieu en effet à une inscription consignée dans des registres tenus par la Chancellerie (4 registres de 1719 à 1791);
- les *rôles de compagnie*: pour répondre aux exigences du contrôle par l'Etat de Fribourg, relatif au nombre des hommes formant les compagnies fribourgeoises, les capitaines - propriétaires de leur compagnie jusqu'en 1760 environ - faisaient parvenir à la ville, périodiquement, l'état de leur unité. Sur la base des informations reçues, le gouvernement autorisait ou refusait le recrutement dans le canton. Ainsi s'explique l'existence de ces *rôles de compagnie* - 233 articles au total -, assortis parfois de *décomptes des soldes* distribuées effectivement. Quant aux rôles des officiers, malheureusement, ils font souvent défaut.

A propos, toujours, du service étranger, on consultera également, outre les *Manuals* et *Missivals* du Petit Conseil, les *Livres auxiliaires de l'administration* (listes des Fribourgeois absents du pays, protocoles de la Chambre des recrues.)

## VI. Les affaires militaires

Le système de milice qui assurait la défense de la ville et du pays, auquel revenait le soin, également, d'organiser les corps expéditionnaires, a laissé naturellement un nombre assez considérable de documents. Mais ceux-ci, de provenances diverses, furent classés sommairement et réunis artificiellement en un fonds unique composé de *18 cartons*.

- a) Cinq de ces cartons renferment, par *bannière* ou *quartier* - Auge, Bourg, Hôpitaux et Neuveville -, des listes, essentiellement, d'hommes capables de porter armes, originaires de Fribourg et des villages des Anciennes Terres. Plusieurs de ces pièces remontent au XV<sup>e</sup> siècle, dont certaines datées de 1419, 1433, 1443 et 1444, la grande masse des articles se rapportant toutefois aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.
- b) Les autres cartons contiennent les documents les plus divers, de 1438 à 1798, ressortissant aux problèmes de défense et d'organisation militaire. On y trouve, pêle-mêle, des rôles de compagnies, de soldes, de butin, des inventaires d'artillerie, de harnois, de chevaux, des contrôles de stocks d'approvisionnement en blé, en sel comme aussi des listes d'habitants ou de feux par quartier ou par village avec, bien entendu, surtout pour la période de la fin de l'Ancien Régime, de la correspondance et des rapports. La documentation s'étend aussi au reste du canton (bailliages).

Quatre de ces 13 cartons, se rapportant plus spécialement à l'époque des guerres de Savoie, de Bourgogne, de Souabe et d'Italie, sont pourvus d'un inventaire sommaire (1438-1531). On pourra consulter également, dans la série des *Livres auxiliaires de l'administration* (inventaire lie 4), les protocoles du *Conseil de la guerre* et de la *Commission de l'Arsenal* (voir plus haut, p. 22-23).

### Tableau récapitulatif des fonds dits de la Chancellerie

<b>Pouvoirs:</b>	<b>Séries:</b>	<b>Séries auxiliaires:</b>
<b>Législatif</b>	<a href="#">Ordonnances et statuts</a> <a href="#">Codifications</a> et <a href="#">coutumiers</a> <a href="#">Livres des Mandats</a> <a href="#">Registres des Arrêtés du Conseil</a> <a href="#">Manuels du Conseil</a>	<a href="#">Projektbücher</a> <a href="#">Mandats imprimés</a> <a href="#">Recueil des Mandats souverains</a>
<b>Judiciaire</b>	<a href="#">Manuels du Conseil</a> <a href="#">Registres des arrêtés du Conseil</a> <a href="#">Stadtgerichtsmanuals</a> <a href="#">Landgerichtsmanuals</a> <a href="#">Appelatsbücher</a> <a href="#">Livres noirs et Thurnrodel</a> <a href="#">Notaires</a> <a href="#">Registres des bourgeois et habitants</a>	<a href="#">Livres des sentences et cas attraits</a> <a href="#">Kundschaftsbücher</a> <a href="#">Livres des Edits et Geldtagsregister</a> <a href="#">Citationsrodel</a> <a href="#">Declarationsbücher</a> <a href="#">Livres auxiliaires de l'administration</a>
<b>Exécutif</b> Administration générale	<a href="#">Manuels du Conseil</a> <a href="#">Livres des Mandats</a> <a href="#">Protocole du Conseil secret et de la guerre</a> <a href="#">Registres des Arrêtés du Conseil</a> <a href="#">Livres auxiliaires de l'administration</a>	<a href="#">Besatzungsbücher</a> <a href="#">Citationsrodel</a> <a href="#">Affaire Chenaux et Club helvétique</a> <a href="#">Mandats imprimés</a>
Trésorerie	<a href="#">Comptes des Trésoriers</a>	<a href="#">Livres rouges</a> <a href="#">Avances sur bon compte</a>
Fiscalité	<a href="#">Comptes de la taxe du vin (Ohmgeld)</a> <a href="#">Comptes des Sauniers</a> <a href="#">Livres des sels</a>	<a href="#">Comptes des Baumeister, des Vendiers, des Bourgmeistes, etc.</a>
Fortune et assistance publiques	<b>Comptes:</b> <a href="#">des Grainetiers</a> <a href="#">des Hospitaliers</a> <a href="#">de la Fabrique de Saint-Nicolas</a> <a href="#">de la Confrérie du Saint-Esprit</a> <a href="#">de la Confrérie des Ames du Purgatoire</a> <a href="#">de la Léproserie de Bourguillon</a>	<b>Comptes:</b> <a href="#">des Baumeister de l'Assistance</a> <a href="#">des pensions en draps de l'Arsenal, etc.</a>
Affaires extérieures	<a href="#">Lettres reçues</a> <a href="#">Lettres expédiées (Missivals)</a> <a href="#">Instruktionsbücher</a> <a href="#">Recès de la Diète (Abschied)</a> <a href="#">Papiers de France</a> <a href="#">Papiers de Savoie</a> <a href="#">Service étranger</a>	<b>Papiers:</b> <a href="#">d'Allemagne</a> <a href="#">de Franche-Comté</a> <a href="#">de Gênes</a> <a href="#">de Lorraine</a> <a href="#">d'Italie</a> <a href="#">d'Espagne/ Portugal</a> <a href="#">de la Nonciature</a>



### IIIe section: Les archives «baillivales», dites commissariales

Fribourg, ville autonome, n'eut pas seulement à s'organiser et à s'administrer. Véritable cité-état, elle acquit rapidement la responsabilité d'un territoire qui n'a cessé de s'augmenter jusqu'en 1555. Aux «Anciennes Terres» ou vingt-quatre paroisses entourant la ville et où les bourgeois plongeaient les racines de leur patrimoine foncier et allodial, s'ajoutent petit à petit, dès 1475, par voie d'achat, d'engagement ou de conquête, des baronnies, toutes, peu ou prou, vassales de la Savoie qui furent dès lors érigées en «bailliages».

Ainsi, la «Seigneurie» de Fribourg voyait s'accroître ses fonds d'archives, simultanément, dans deux directions.

D'une part, elle reprenait à son compte les documents entassés dans les «arches» des châteaux seigneuriaux - Gruyères, Estavayer, Romont, Bulle, etc. - ou à Chambéry, capitale administrative de la Savoie-, témoins d'anciennes pratiques « féodales», plus soucieuses d'intérêts privés que du bien-être général. D'un autre côté, elle avait à poser les fondements d'une nouvelle gestion centralisée dont les lieutenants, désignés par Fribourg, les «baillis», devaient assurer la bonne marche.

Les fonds de cette troisième grande section des archives fribourgeoises se classent donc par bailliages, à l'exception de celui des «Anciennes Terres» administrées directement depuis le chef-lieu.

On trouvera ci-après leur liste avec l'indication des différentes catégories de documents qu'ils renferment et du volume approximatif qu'ils représentent.

Au préalable, il convient de définir sommairement la nature de ces grands types d'actes qu'on retrouve dans chaque bailliage.

#### Description générale des fonds

a) *Chartes et documents*: il faut distinguer ici deux périodes, avant et après l'annexion. La reprise des châteaux en mains fribourgeoises livra les titres conservés, produits de l'activité des anciennes baronnies. Ce sont tous les témoignages écrits propres à la vie d'une seigneurie, à son régime foncier ainsi qu'à son patrimoine:

ventes, échanges, donations de terres, de dîmes, de cens; testaments, inféodations, contrats de mariage; accensements ou abergements, laudations, reconnaissances. Plus rarement: franchises accordées, affranchissements, litiges entre seigneurs, ou entre seigneurs et communautés rurales, résolus par voie d'arbitrage. Presque pas de traces, en revanche, des compétences judiciaires exercées par les seigneurs. Du côté paysan: titres d'acquisition ou d'échange, constitutions de rentes, actes de partage, nécessitant l'autorisation seigneuriale ou, plus simplement, confiés à la garde du château.

Après l'annexion, la gestion baillivale a laissé de nombreux documents, mais d'un genre nettement administratif et ressortissant davantage au droit public: il s'agit surtout de litiges et procédures engagées entre communes rurales et LLEE, entre communes et particuliers ou entre

communes elles-mêmes, ayant trait, toujours, aux limites, droits de compâturage, usages communautaires, redevances et corvées, concessions d'aclos, avec les pièces d'accompagnement: enquêtes, dépositions testimoniales, verbaux de bornage, mémoriaux de procédure, etc.

Tous ces documents ou «titres», n'ayant été découverts que successivement au siècle dernier, n'ont pu être classés chronologiquement mais ont été néanmoins inventoriés et analysés sommairement par l'archiviste Daguet, en 1850 (voir *inventaire manuscrit en 2 vol.*, *Ri 3-4*, avec répertoire alphabétique *Ri 5*). Au nombre de 7000 environ, ils font actuellement l'objet d'un dépouillement systématique conduisant à la rédaction d'une analyse détaillée de chacun (voir par exemple « Les chartes de la châtellenie de Rue au XIVe siècle», dans *AF*, 1971/1972, 112 p.; voir également «Répertoire numérique du fonds Vuissens», 1978, *Ri 4a*). Ce travail, de longue haleine, porte déjà ses fruits au fur et à mesure que s'accumulent les fiches dactylographiées.

- b) *Terriers et rentiers* («grosses»): on désigne par ces termes des volumes de reconnaissances opérées par les paysans, tenanciers des terres qu'ils exploitent, en faveur de leur seigneur-propriétaire respectif, déclarations faites sous serment devant un notaire et enregistrées par ses soins. Ce genre de document, typique du régime foncier seigneurial - l'ancêtre, en quelque sorte, de notre cadastre actuel -, fut maintenu par l'administration de LLEE, appelées à recueillir la succession des seigneurs. L'intérêt du terrier (appelé aussi en Suisse romande, «grosse» ou «extente») est évident du point de vue tant de la démographie historique que de l'histoire de la condition des personnes (libres ou non libres) et du régime économique de l'exploitation (redevances et charges «féodales»): voir par exemple les reconnaissances de Montagny (1320), d'Albeuve (1333), de Vaulruz (1354), etc.

On consultera à ce propos l'inventaire manuscrit *Ri 6* (1829) et le guide de R.-H. Bautier et J. Sornay: *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age*, Paris, 1968-1974, 3 vol. Un nouveau catalogue détaillé des terriers et rentiers est en cours d'élaboration, dont un premier cahier relatif aux «Anciennes Terres» est désormais disponible (*Ri 17*).

- c) *Plans géométriques*: dès la seconde moitié du XVIIe siècle, les autorités fribourgeoises confièrent le soin aux «commissaires rénovateurs» des «extentes» d'opérer, lors de chaque nouvelle reconnaissance (en théorie, tous les trente ans), des relevés topographiques des biens fonciers mouvant de leurs fiefs, commune par commune. D'où cette série, appelée «plans géométriques», comprenant le parcellaire des tenures paysannes, au sein de chaque village, par section du territoire ou «fins», avec dessin et désignation exacte de chaque parcelle, de sa contenance, de son lieu-dit et de son titulaire. Admirable source - quoique restée incomplète - pour l'histoire des structures agraires, visualisant heureusement la documentation fournie par les terriers.

Inventaires:

- *Ri 6* (1829)
- *Ri 9* (nouveau, revu et complété en 1965).

- d) *Quernets des fiefs nobles*: ces recueils, analogues aux «grosses», s'entendent uniquement des reconnaissances des seigneurs tenanciers de fiefs, passées en faveur de leurs suzerains, comtes et ducs de Savoie jadis, LLEE de Fribourg par la suite, dans la mesure où de nombreux bourgeois de Fribourg ayant fait l'acquisition d'anciennes seigneuries foncières durent reconnaître le droit éminent de la «Ville et République» de Fribourg sur elles, se contentant d'en percevoir les revenus tels que cens et dîmes.  
Voir inventaire *R 6*, p. 331 et s. Voir aussi «Inventaire des fiefs nobles» *Ri 1* (1654).
- e) *Correspondance baillivale*: il s'agit des lettres expédiées par les baillis aux autorités fribourgeoises, tenant celles-ci au courant des faits et gestes de leur administration, accompagnées parfois de documents justificatifs (enquêtes, pétitions).  
Elles sont conservées en liasses renfermées dans des cartons.
- f) *Comptes baillivaux*: les baillis rendaient compte de leur administration sous forme de récapitulations annuelles des recettes (redevances «féodales», amendes) et dépenses (construction, entretien).  
Inventaire numérique signalant de nombreuses lacunes (*Ri 8*).  
Conservés en liasses renfermées dans des cartons.
- g) *Rôles militaires*: une milice locale existait dans chaque paroisse, que le bailli avait pour mission d'organiser et d'inspecter, en tenant un rôle, renouvelé périodiquement, des hommes valides de 16 à 70 ans - capables de porter armes, regroupés par la suite dès le XVIIIe siècle - en régiments à l'échelle du bailliage. Des listes d'absents du pays accompagnent parfois ces rôles. Leur consultation est indispensable à l'histoire de la population en général comme des familles en particulier.  
Liasse plus ou moins nombreuses renfermées dans des cartons.
- h) *Livres du château*: sorte de vade-mecum de l'administration baillivale. Les baillis y consignaient quelques règlements fondamentaux de leur activité administrative et y recopiaient la teneur des «mandats» ou arrêtés souverains spécialement importants, reçus de la capitale. Un volume - exceptionnellement deux - par bailliage (inventaire *Ri 30*).
- i) *Livres de justice*: série disparate, classée sommairement, de registres de procédure civile, généralement limités au XVIIIe siècle, s'étendant parfois aux années de la Médiation ou quelque peu au-delà (inventaire *Ri 30*).  
Les registres pénaux n'ont malheureusement pas été conservés. Quelques procédures isolées se retrouvent dans la série «Chartes et documents». Les causes importantes se retrouvent traitées dans les registres d'interrogatoires de la capitale (voir Thurnrodels).

A noter qu'aux fonds des bailliages fribourgeois proprement dits s'ajoutent ceux dits des «bailliages communs», gérés de concert et alternativement avec Berne: Morat, Orbe/Echallens, Grandson, Schwarzenbourg. De

composition analogue, ils présentent toutefois certaines particularités signalées dans la nomenclature ci-après.

### Liste des fonds par bailliages

Anciennes terres	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1228-1779	282
Terriers et rentiers	1416-1825	100
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1746-1790	10
Correspondance baillivale		
Comptes baillivaux		
Rôles militaires		
Livres du château		
Livres de justice		
<hr/>		
Attalens-Bossonnens	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1263-1793	259
Terriers et rentiers	1496-1829	58
Quernets des fiefs nobles	1539-1543	3
Plans géométriques	1701-1767	10
Correspondance baillivale	1475-1797	4 (cartons)
Comptes baillivaux	1542-1802	5 (-)
Rôles militaires	1561-1793	1 (-)
Livres du château	XVIIe-XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIe s.	3
<hr/>		
St-Aubin	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1323-1790	192
Terriers et rentiers	1448-1829	37
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale	1560-1798	2 (cartons)
Comptes baillivaux	1708-1798	1 (-)
Rôles militaires	1576-1706	1 (-)
Livres du château	XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIIIe s.	3
<hr/>		
Bellegarde (Jaun)	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1328-1859	78
Terriers et rentiers	1403-1782	25
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1748-1783	5
Correspondance baillivale	1555-1797	1 (carton)
Comptes baillivaux	1545-1800	3 (-)

Rôles militaires	1580-1716	1 (-)
Livres du château		
Livres de justice		

Bulle / La Roche / Albeuve	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1276-1793	187
Terriers et rentiers	1314-1789	97
Quernets des fiefs nobles	-	-
Plans géométriques	1721-1735	7
Correspondance baillivale	1536-1798	7 (cartons)
Comptes baillivaux	1521-1801	4 (-)
Rôles militaires	1561-1795	1 (-)
Livres du château	XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	13

Châtel-St-Denis	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1248-1794	223
Terriers et rentiers	1309-1838	83
Quernets des fiefs nobles	1406-1579	7
Plans géométriques	1741-1748	7
Correspondance baillivale	1560-1798	8 (cartons)
Comptes baillivaux	1566-1798	4 (-)
Rôles militaires	1575-1790	1 (-)
Livres du château	XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIIIe s.	2

Cheyres	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1316-1797	77
Terriers et rentiers	1524-1770	44
Quernets des fiefs nobles	-	-
Plans géométriques	-	-
Correspondance baillivale	1562-1798	1 (carton)
Comptes baillivaux	1724-1798	1 (-)
Rôles militaires		
Livres du château	XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	3

Corbières	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1250-1769	278
Terriers et rentiers	1384-1796	120
Quernets des fiefs nobles	1404-1688	7
Plans géométriques	1734-1756	12
Correspondance baillivale	1538-1797	5 (cartons)
Comptes baillivaux	1563-1797	5 (-)
Rôles militaires	1567-1746	1 (-)

Livres du château	XVIIIe-XIXe s.	1
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	9

Estavayer-le-Lac	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1280-1821	1094
Terriers et rentiers	1343-1826	283
Quernets des fiefs nobles	1403-1753	35
Plans géométriques	1655-1751	22
Correspondance baillivale	1510-1797	11 (cartons)
Comptes baillivaux	1500-1797	7 (-)
Rôles militaires	1567-1795	1 (-)
Livres du château	XVIIe-XVIIIe s.	2
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	9 (cartons)

Font	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1321-1796	107
Terriers et rentiers	1389-1824	111
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale	1536-1798	3 (cartons)
Comptes baillivaux	1508-1798	5 (-)
Rôles militaires	1578-1740	1 (-)
Livres du château		
Livres de justice		

Grandson (bailliage commun)	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents		
Terriers et rentiers	XVIe-XVIIe s.	3
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale	1502-1798	2 (cartons)
Comptes baillivaux	XVIIe-XVIIIe s.	1 (-)
Rôles militaires	1601	1
Livres du château		
Livres de justice		

Gruyères	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1237-1795	923
Terriers et rentiers	1370-1811	121
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1741-1745	9
Correspondance baillivale	1397-1798	9 (cartons)
Comptes baillivaux	1555-1798	8 (-)
Rôles militaires	1561-1798	2 (-)
Livres du château	XVIIe-XIXe s.	4

Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	25
-------------------	-----------------	----

<u>Illens (Arconciel)</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents	1224-1794	199
Terriers et rentiers	1392-1805	42
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1725-1805	7
Correspondance baillivale	1745-1797	1 (carton)
Comptes baillivaux	1399-1798	5 (-)
Rôles militaires	1567-1645	1 (-)
Livres du château	XVIIIe s.	1
Livres de justice		1

<u>Montagny</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents	1274-1792	611
Terriers et rentiers	1320-1836	210
Quernets des fiefs nobles	1436-1784	25
Plans géométriques	1698-1794	23
Correspondance baillivale	1498-1798	5 (cartons)
Comptes baillivaux	1509-1803	5 (-)
Rôles militaires	1561-1741	1
Livres du château	XVIIIe s.	2
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	17

<u>Morat (bailliage commun)</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents	1245-1805	324
Terriers et rentiers	1510-1799	83
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1713-1772	5
Correspondance baillivale	1517-1798	16 (cartons)
Comptes baillivaux	1478-1798	6 (-)
Rôles militaires	1601 et 1610	2 (cahiers)
Livres du château	XVIe-XVIIIe s.	(non classés)
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	(non classés)

<u>Orbe-Echallens (baillage commun)</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents		
Terriers et rentiers	1339-1617	6 (cahiers)
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale	1296-1798	4 (cartons)
Comptes baillivaux	1454-1473	1 (-)
Rôles militaires	1600-1688	1 (-)
Livres du château		
Livres de justice		

Planfayon (Plaffeien)	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1336-1778	45
Terriers et rentiers	1602-1750	16
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale	1580-1797	1 (carton)
Comptes baillivaux	1557-1798	3 (-)
Rôles militaires	1567-1643	1 (-)
Livres du château		
Livres de justice		
Pont / Farvagny	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1209-1794	594
Terriers et rentiers	1337-1784	181
Quernets des fiefs nobles	1554-1559	2
Plans géométriques	1740-1765	12
Correspondance baillivale	1537-1798	5 (cartons)
Comptes baillivaux	1506-1798	5 (-)
Rôles militaires	1575-1786	1 (-)
Livres du château		
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	10
Romont	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1270-1851	422
Terriers et rentiers	1364-1814	306
Quernets des fiefs nobles	1513-1688	32
Plans géométriques	1711-1787	32
Correspondance baillivale	1536-1798	13 (cartons)
Comptes baillivaux	1536-1798	4 (-)
Rôles militaires	1561-1789	1 (-)
Livres du château	XVIIe-XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIe-XVIIIe s.	30
Rue	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1279-1817	533
Terriers et rentiers	1394-1829	130
Quernets des fiefs nobles	1403.-1743	15
Plans géométriques	1740-1743	8
Correspondance baillivale		1526-1797
8 (cartons)		
Comptes baillivaux	1536-1798	1 (-)
Rôles militaires	1561-1798	1 (-)
Livres du château	XVIIe-XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIe-XVIIIe s.	86

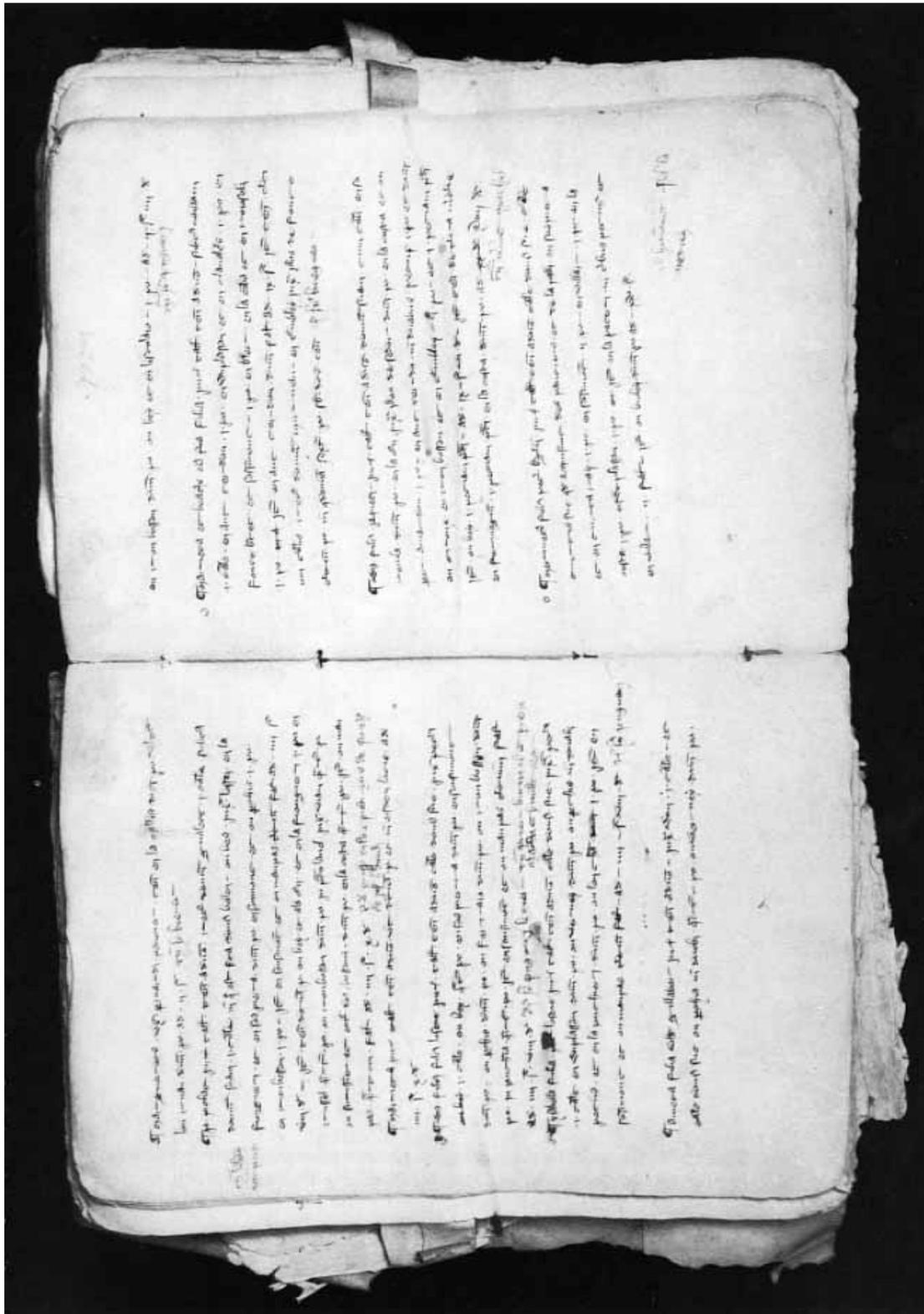
Schwarzenbourg (bailliage commun)	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1423	3
Terriers et rentiers	1533-1591	2
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale	1423-1821	6 (cartons)
Comptes baillivaux	1423-1484	1 (cahier)
	1480-1797	4 (cartons)
Rôles militaires		
Livres du château		
Livres de justice		
Singine (Sensebrücke)	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1467-1908	95
Terriers et rentiers	1632-1774	7
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1774	1
Correspondance baillivale	1606-1794	1 (carton)
Comptes baillivaux	1578-1793	1 (-)
Rôles militaires		
Livres du château		
Livres de justice		
Surpierre	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1344-1787	354
Terriers et rentiers	1379-1819	97
Quernets des fiefs nobles	1385-1788	32
Plans géométriques	1702-1788	22
Correspondance baillivale	1525-1800	4 (cartons)
Comptes baillivaux	1536-1803	4 (-)
Rôles militaires	1561-1749	1 (-)
Livres du château	XVIIIe s.	1
Livres de justice	XVIIIe s.	4
Vaulruz	Dates extrêmes	Nombre d'articles
Chartes et documents	1316-1795	286
Terriers et rentiers	1354-1754	50
Quernets des fiefs nobles	1530	1
Plans géométriques	1735-1744	6
Correspondance baillivale	1538-1797	3 (cartons)
Comptes baillivaux	1538-1798	5 (-)
Rôles militaires	1543-1759	1 (-)
Livres du château		

Livres de justice	XVIIIe s.	7
-------------------	-----------	---

<u>Vuippens</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents	1253-1796	325
Terriers et rentiers	1381-1770	82
Quernets des fiefs nobles	1553	2
Plans géométriques	1698-1767	12
Correspondance baillivale	1528-1797	4 (cartons)
Comptes baillivaux	1508-1803	5 (-)
Rôles militaires	1561-1768	1 (-)
Livres du château	XVIIe-XVIIIe s.	2
Livres de justice	XVIIIe s.	14

<u>Vuissens</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents	1328-1820	117
Terriers et rentiers		
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques		
Correspondance baillivale		
Comptes baillivaux		
Rôles militaires		
Livres du château	XVIIe-XVIIIe s.	
Livres de justice	XVIIe-XVIIIe s.	12

<u>Wallenbuch</u>	<u>Dates extrêmes</u>	<u>Nombre d'articles</u>
Chartes et documents	1306-1760	34
Terriers et rentiers	1676-1761	6
Quernets des fiefs nobles		
Plans géométriques	1681-1750	2
Correspondance baillivale		
Comptes baillivaux		
Rôles militaires		
Livres du château		
Livres de justice		



**Ive section: Les archives des couvents et chapitres**

A l'exception de quelques traits dus à leur spécificité spirituelle, elles ne diffèrent pas essentiellement des archives dites baillivales, et leur présence aux Archives de l'Etat s'explique de façon tout à fait analogue.

En effet, les couvents - et chapitres -, à l'égal des seigneurs laïcs, possédaient des biens-fonds étendus, cultivés par des tenanciers dont ils tiraient des revenus: cens, lods, dîmes, etc. Et de même que les baronnies ont été annexées par Fribourg à la suite de conquêtes ou d'achats, les couvents, quoique plus tardivement, se sont vus dépouillés de leurs biens et supprimés. Certaines communautés religieuses furent déjà dissoutes sous l'Ancien Régime. Ainsi, l'abbaye prémontrée d'Humilimont, dont les possessions servirent dès 1580 à doter la fondation du Collège St-Michel de Fribourg, le prieuré cartusien de la Valsainte en 1777, qui y contribua également, avant que le Collège des jésuites, à son tour, ne fût confisqué par la révolution radicale de 1847, faisant suite à la guerre du Sonderbund.

C'est à ce dernier événement, au juste - et non à la Réforme, comme on l'entend dire quelquefois -, que remonte la suppression des autres couvents fribourgeois, masculins et féminins, après 1847, et qu'on doit la remise de leurs documents à la garde des Archives de l'Etat. Cette spoliation, pour injuste qu'elle ait été, fut en tout cas bénéfique sur un point, car elle opéra une véritable sauvegarde.

Après l'écroulement du régime radical, en 1857, un accord fut passé entre le régime «conservateur» et l'église catholique, réglant le statut des couvents restaurés. Des dispositions furent trouvées à cette occasion, réglant de cas en cas le sort de leurs archives. Alors que les communautés masculines firent l'abandon généreux aux mains de l'Etat de leurs archives antérieures à 1850, les communautés féminines jugèrent bon d'en conserver une part - la plus importante - par devers elles (Maigrange, Fille-Dieu), voire la totalité (Dominicaines d'Estavayer). On peut espérer néanmoins que leur conservation est assurée et que des prêts ou des microfilms permettront de surmonter cet indéniable obstacle à la consultation.

### **Description générale des fonds**

Tous ces fonds d'archives conventuelles se divisent de la même manière. On y distingue:

- a) les *chartes et documents* divers, répartis encore aujourd'hui selon les critères autrefois observés par les couvents eux-mêmes, tels que fondation, confirmation, privilèges de juridiction, indulgences, droits de patronat, et selon les éléments divers du patrimoine: domaines et cens, vignes, alpages, droits de dîmes, etc. Le classement matériel et original, par lettres ou chiffres romains, correspondant à des « tiroirs », a été respecté par les inventaires. Quelques suppléments ont été parfois ajoutés après coup, lors des transferts consécutifs aux mesures de confiscation, qu'il s'agisse de titres de provenance inconnue sans rapport direct avec les couvents ou d'actes propres à ceux-ci, mais qui n'avaient jamais reçu de cotation. Inutile de dire que ces modes de classement n'ont jamais obéi à des principes rigoureux et cohérents et que, dans bien des cas, leur arbitraire évident fait préférer, au gré de la rédaction de nouveaux inventaires analytiques, un classement simplement chronologique, les répertoires alphabétiques et par matière permettant de retrouver les anciennes subdivisions. Les archivistes

Daguet et Chassot ont dressé la plupart des inventaires y relatifs en 1849 et 1850/51;

- b) les *terriers* («grosses») relatifs aux biens fonciers et à leurs tenanciers ainsi qu'aux droits exercés sur eux, et quelques plans dits «géométriques» (voir plus haut p. 40); ont été rangés également sous cette rubrique quelques volumes *cartulaires* (Humilimont, Maigrauge et Fille-Dieu);
- c) les *comptes* et livres de raison (toujours très lacunaires: voir inventaire *Ri 11*);
- d) les *nécrologes*, actes capitulaires et divers.

## Liste des fonds par couvent ou chapitre

### *Hauterive (Cisterciens)*

- a) *Chartes et documents*: 1139-1850, 2423 articles.  
*Inventaire analytique* (manuscrit), rédigé en 1851, sous la cote *Ri 3d*. Ce volume contient trois parties, foliotées respectivement de 1 à 206, 1 à 37 et 1 à 110.  
 A la première partie correspondent les « tiroirs » I-X ainsi que les lettres A-N, S; à la deuxième, le « 1er supplément » et à la troisième, les « 2e et 3e suppléments » ainsi que les lettres V et Q, etc. Cet inventaire analytique est accompagné d'un *répertoire alphabétique* (manuscrit) des noms de personne et de lieu, assorti d'une brève analyse des documents, de leur date ainsi que des renvois aux folios des première, deuxième ou troisième parties de l'inventaire (coté *Ri 3e*).  
 Un autre inventaire distinct (*Ri 3g*) a trait à 91 titres du « fief » de Prez, fonds désigné autrefois sous l'appellation « Anciennes Terres (Alte Landschaft) B ».  
 Il faut souligner tout à fait à part le *regeste* de *J. Gummy*, imprimé et publié à Fribourg (1923), contenant les analyses exactes (1139-1449) et le plus souvent fort détaillées, de 2258 chartes ou notices concernant l'abbaye d'Hauterive, certains de ces documents (le « Liber donationum » en particulier) ne se trouvant cependant pas conservés aux AEF. Le maniement commode de cet ouvrage imprimé en a fait le répertoire usuel pour la période médiévale du couvent comprise entre sa fondation et 1449, et les numéros d'ordre du regeste de Gummy fournissent à présent la cotation des documents concernés.
- b) *Comptes*:  
 annuels 1411-1847 (21 cartons);  
 livres de raison, livres de lods, comptes divers, non classés (XVIIe-XVIIIe siècle).
- c) *Nécrologe*: il contient les noms des abbés, religieux et bienfaiteurs depuis les origines; commencé en 1680, tenu jusqu'en 1831, il est accompagné d'un répertoire alphabétique, par noms de famille et de religieux.

- d) *Divers*: «Acta capituli generalis», admission aux ordres, voeux, profession, etc. (XVIIe-XVIIIe siècles; 2 cartons).
- e) *Terriers ou «grosses»*: 1276-1836, 591 vol.  
Inventaire *Ri 14* (1975).
- f) *Plans géométriques*: 1699-1781, 23 vol.  
Inventaire *Ri 9* (1965).

### ***Chapitre de St-Nicolas de Fribourg***

- a) *Chartes et documents*: 1177-1847, 1413 articles.  
Inventaire analytique et répertoire alphabétique par noms de lieu et de personne, coté *R12*.  
Les titres ont trait aux différentes paroisses incorporées au chapitre, dont il possède les droits de patronat et de bénéfice (23 paroisses), ainsi qu'à certaines catégories de biens lui appartenant (vignes en Lavaux); ils comprennent également des lettres de rente et de donation en faveur du clergé de St-Nicolas.
- b) *Manuscrits liturgiques*: 1509 - fin du XVIIIe siècle, 22 vol.  
Antiphonaires, hymnaires, graduels, etc.  
Voir leur description dans Joseph Leisibach, *Die liturgischen Handschriften des Kantons Freiburg (ohne Kantonsbibliothek)*, Freiburg, 1977, ainsi que dans Répertoire sommaire des archives du chapitre de St-Nicolas, par Norbert King, 1979 (non coté).
- c) *Statuts du chapitre ou «constitutions»*: 1577-1845, 2 vol. + 1 liasse.  
Inventaire par Norbert King, cité.
- d) *Manuels du chapitre*: 1578-1859, 14 vol. Inventaire par Norbert King, cité.
- e) *Bullarium*: fin XVe-XVIIIe siècle. Inventaire par Norbert King, cité.
- f) *Terriers du chapitre*: 1335-1825, 215 vol. + XI (propriété de l'Etat).  
Inventaire *Ri 21* (1984).
- g) *Plans géométriques*: 1708-1900, 11 vol. + III (propriété de l'Etat).  
Inventaire *Ri 21; Ri 9*.

Bien que déposés aux Archives, les documents du chapitre restent sa propriété et ne peuvent être consultés sans son autorisation.

### ***Marsens-Humilimont/ Collège St-Michel (Prémontrés/ Jésuites)***

- a) *Chartes et documents*: 1144-1851, 1268 articles\*.  
(Les titres du Collège St-Michel, doté grâce aux biens de l'abbaye supprimée, sont datés de 1579 à 1877).  
Inventaire *Ri 6* + Répertoire alphabétique *Ri 8*.

\* Dont un certain nombre -129- sans rapport avec l'institution, classés en particulier sous la lettre W.

- b) *Nécrologe et martyrologe*: Grosse n° 64, 1338 et ss.  
(cf J. Leisibach, Die liturgischen Handschriften des Kantons Freiburg (ohne Kantonsbibliothek), Iter Helveticum, Spicilegii friburgensis subsidia, 16, Freiburg 1977, p. 19).
- c) *Terriers*:  
1458-1839, 98 vol. dont 5 vol. cartulaires (1136-1846).  
Inventaire *Ri 16* (1983).
- d) *Plans géométriques*: 1683-1817, 9 vol.  
Inventaire *Ri 9* (1965).

### ***Part-Dieu (Chartreux)***

- a) *Chartes et documents*: 1307-1837, 1097 articles.  
Inventaire *R1 5* + répertoire alphabétique *Ri 9*.  
Ce fonds comprend en outre quelques actes de provenance inconnue (1241-1299) (lettre X), sans rapport direct ou connu avec la Part-Dieu ainsi que des titres relatifs aux vignes de la Valsainte, à Vevey, documents remis lors de la suppression de cette dernière, en 1777.
- b) *Comptes*: 1531-1845 (4 cartons).
- c) *Terriers*: 1459-1832, 29 vol.  
Inventaire *Ri 18* (1983).
- d) *Plans géométriques*: 1736-1768, 6 vol.  
Inventaire *Ri 9* (1965).

### ***Commanderie de Saint-Jean (Hospitaliers de Saint Jean-de Jérusalem)***

- a) *Chartes et documents*, comprenant:  
les actes de la Commanderie proprement dite, 1229-1829, 606 articles;  
inventaire dans «Archives Commissariales», vol. 1, *Ri 3*;  
les actes provenant des archives de la province de l'ordre, à Fribourg-en-Brisgau, concernant la Commanderie de Fribourg en Suisse (fonds dit «Bund II»), 1487-1829; non classé, 400 pièces environ;  
les actes constituant le fonds dit de la paroisse de St Jean 1511-1870, non classé, 67 articles.  
Voir en outre:  
Seltz, Johan Karl, Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg i. ü., mit Regesten, Freiburg (Schweiz), 1911, 250 p.
- b) *Comptes*:  
1574, 1803-1844 (1 carton);  
comptes divers, livres de raison (XVIIIe siècle) non classés.
- c) *Terriers*: 1511-1804, 20 vol.

Inventaire *RI 22* (1984).

- d) *Plans géométriques*: 1763-1783, 2 vol.  
Inventaire *RI 9* (1965).

### **La Maigrange** (Cisterciennes)

- a) *Chartes et documents*: 1243-1844, 997 articles.  
Inventaire *RI 4* + répertoire alphabétique *RI 8*.  
Les titres de fondation (1255) sont demeurés au monastère.  
Sont déposés aux AEF les « tiroirs » n°s 1-2, 4-8, 12-16, 18-19, 25, 27-28, 30-33.
- b) *Comptes*: 1556-1847 (2 cartons).
- c) *Terriers*: 1268-1783, 58 vol.  
dont 2 vol. cartulaires 1268-1574.  
Inventaire *RI 17* (1983).
- d) *Plans géométriques*: 1737, 1 vol.  
Inventaire *RI 9* (1965).

### **Saint-Maurice** (Ermites augustins)

- a) *Chartes et documents*: 1255-1844, 633 articles.  
Inventaires *RI 7* et *12* + répertoire alphabétique *RI 9*.  
Trente des plus anciens documents ont été transcrits et publiés par A. Büchi (Freiburger Geschichtsblätter 3 [1896], p. 79-106).
- b) *Nécrologes et obituaires*: 1367-1891, 10 vol.  
Inventaire *RI 23* (1984).
- c) *Chroniques et inventaires*: XVIIe-XVIIIe siècles, 4 vol.  
Inventaire *RI 23* (1984).
- d) *Comptes* (de cens principalement): 1571-1848, 25 vol.  
Inventaire *RI 23* (1984).
- e) *Cartulaires et reconnaissances*: 1228-1802, 9 vol.  
Inventaire *RI 23* (1984).

### **Valsainte** (Chartreux)

- a) *Chartes et documents*: 1285-1850, 464 articles.  
Inventaire *RI 6* + répertoire alphabétique *RI 8*.
- b) *Comptes*: 1553-1776 (1 carton).  
Voir aussi les comptes des Trappistes établis à la Valsainte et à la Riederra 1804-1815 (2 liasses).

- c) *Terriers*: 1383-1814, 66 vol.  
Inventaire *Ri 19* (1983).
- d) *Plans géométriques*: (1723-1768), 7 vol.  
Inventaire *Ri 9* (1965).

### ***La Fille-Dieu (Cisterciennes)***

- a) *Chartes et documents*: 1268-1780, 623 articles.  
Inventaire *Ri 7* + répertoire alphabétique *Ri 9*.  
Sont déposés aux AEF les « tiroirs » IV, V, VIII, XII et XIII.
- b) *Comptes*: 1778-1876 (1 carton).
- c) *Terriers*: 1480-1786, 18 vol.  
Dont 3 vol. cartulaires 1270-1459 (*Ri 13*).  
Inventaire *Ri 15* (1983).
- d) *Plans géométriques*: 1751-1759, 1 vol.  
Inventaire *Ri 9* (1965).

### ***Chapitre de Notre-Dame de Fribourg***

- a) Actes et correspondance: 1530-1887, 437 articles
- b) Rentiers: 1521-1647, 20 vol.
- c) Comptes: 1677-1876, 248 vol.

A noter que 147 titres (1488-1884) concernant également Notre-Dame, la restauration de l'église (1785-1787) en particulier, sont conservés dans le fonds des Affaires ecclésiastiques (voir p. 8).

Inventaire *Ri 24* (le XIXe siècle est surtout représenté).

### ***Ligoriens (Rédemptoristes)***

- a) *Comptes*: 1818-1846, 27 vol.
- b) *Correspondance*: 1re moitié du XIXe siècle, 99 articles.

### ***Estavayer (Dominicaines)***

Confisqué en 1847 par l'Etat de Fribourg, le chartrier fut restitué entièrement au monastère en 1860 et 1861.

Il ne comprend pas moins de 1091 articles compris entre 1275 et 1847 dont les AEF ne détiennent plus que l'inventaire analytique (muni d'un répertoire alphabétique) dressé par Daguet en 1852, coté *Ri 10*.

Les AEF possèdent encore:

les terriers-grosses du couvent, soit 60 vol. de 1441 à 1820, plus 2 volumes de plans «géométriques» datant du XVIIIe siècle; inventaire *R/ 20* (1983); des comptes de 1565 à 1847 (1 carton).

### **Uniquement comptes de couvents**

Les comptes sont parfois les seuls éléments à figurer dans certains fonds d'archives conventuelles. Ainsi, nous notons:

Montorge (Franciscaines)	1679-1845 (1 carton )
Visitation (Visitandines)	1677-1846 (1 carton )
Ursulines	1678-1845 (2 cartons)
Cordeliers (Franciscains)	1548-1847 (1 carton )

### **Pièces d'anciens monastères du Pays de Vaud**

Pour clore ce chapitre, il convient de signaler encore la présence aux AEF de quelques pièces originaires d'anciens monastères du Pays de Vaud, dont la venue à Fribourg se rattache aux péripéties de l'histoire de la Réforme (voir aux Archives de Lausanne ou Berne).

Ils sont d'un faible volume, mais ne s'en signalent pas moins à l'attention par l'ancienneté de quelques-unes de leurs pièces.

Ainsi de:

#### ***Romainmôtier*** (*Cluny*)

929\*-1554: 11 articles.

Inventaire *Rm 2*.

\* Acte par lequel la comtesse Adelaïde, sœur du roi Rodolphe Ier de Bourgogne, rétablit le monastère de Romainmôtier et le donne à l'abbaye de Cluny: le plus ancien acte authentique des archives cantonales de Fribourg! A noter pareillement une confirmation délivrée en 999 par le pape Grégoire V en faveur des couvents de Cluny, Romainmôtier et Payerne.

#### ***Payerne*** (*Cluny*)

1184-1634, 78 articles.

Inventaire *Rm 2*.

Le fameux «testament de la reine Berthe», prétendu acte de fondation du prieuré de Payerne, daté de 962, se trouve bien dans ce fonds, mais n'est en réalité qu'une falsification du XIIe siècle.

#### ***Rueggisberg*** (*Cluny*)

1175, 1 article.

Inventaire *Rm 2*.

***Hautcrêt (Cisterciens)***

1155-1525, 121 articles.

Inventaire *Rm 2*.

Complète le fonds principal qui se trouve aux archives cantonales vaudoises.

***La Lance (Chartreux)***

1311-1538, 217 articles.

Inventaire *Rm 2*.

**Inventaire du fonds des Cordeliers**

Pour mémoire, il faut mentionner l'existence du fonds d'archives des Frères mineurs de Fribourg (Cordeliers) aujourd'hui déposé au couvent, mais dont les AEF possèdent un inventaire (RI 7): 513 articles, de 1300 à 1825.

**Ve section: Les archives des établissements hospitaliers et des confréries****Description générale des fonds**

Les archives des établissements hospitaliers regroupent les fonds de trois institutions charitables importantes. Ce sont, dans l'ordre, l'*Hôpital Notre-Dame* (dit vulgairement «des Bourgeois»), la *Confrérie du Saint-Esprit* (ou «Grande Confrérie») et la *Léproserie de Bourguillon*. Quant aux «abbayes» (associations d'entraide au sein des professions - rien à voir avec les «corporations») et aux confréries de dévotion, elles n'ont laissé qu'assez peu de documents, et de plus, rarement antérieurs au XVIe siècle.

**Liste des fonds par établissement***L'Hôpital Notre-Dame*

Ses archives se signalent à l'attention du chercheur par un très important chartrier, mais aussi par des livres de comptes et de cens, des terriers ainsi que par quelques recueils d'ordonnances relatives à l'Hôpital lui-même et son administration.

- a) *Les chartes*: le chartrier compte plus de 2100 actes de 1252 à la fin de l'Ancien Régime, dont 1600 écrits sur parchemin (1000 avant 1500 et

en latin), le reste étant représenté par diverses liasses de papiers concernant des procédures et mémoriaux divers.

Les deux inventaires existants - celui du recteur Munat (*Rn 1 et 2*), de 1663, et celui de Wicky (*Rn 3*), de 1790-1795 sont, sinon incomplets, pour le moins de consultation malaisée. Un nouvel inventaire détaillé est en cours de rédaction (500 titres - avant 1500 - analysés et mis sur fiche aujourd'hui) et sera complété par un répertoire sommaire, muni d'une nouvelle cotation, pour faciliter les recherches.

- b) *Les livres de comptes*: commençant et rendus chaque année à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), ils remontent, pour autant qu'on puisse en juger d'après les exemplaires conservés, à 1415-1416 et 1420-1421. Rédigés d'abord en français jusqu'en 1494, puis en allemand jusqu'en 1798, leur série présente quelques lacunes au XVe siècle et dans la première moitié du XVIe siècle (voir aussi 13 vol. de journaux de recettes et dépenses, dits «Hausbücher» (1778-1807).

A ces comptes, d'un grand intérêt tant pour la philologie que pour l'histoire économique, s'ajoutent plusieurs *livres de cens* contenant les listes classées par villages, des tenanciers de l'Hôpital, avec indication du montant des cens dus et, cas échéant, des arriérés non payés. Au total, 15 vol. pour le XVe siècle et 19 pour le XVIe siècle.

- c) *Les ordonnances*: les décisions des autorités de la ville relatives à l'Hôpital se trouvent parfois parmi les actes du chartrier. Mais on les découvre surtout dans deux livres de copies:

le *Mémorial* ou *Regeste de l'Hôpital* dit «Livre de Brodard », du nom du recteur Hans Brodard, commencé en juin 1617, dans lequel sont inscrites les coutumes observées à l'Hôpital et les anciennes ordonnances alors en vigueur;

le *Livre des Sentences* qui contient l'inscription, au jour le jour, des décisions du Conseil ayant trait à l'Hôpital, des principales transactions et de quelques faits saillants (1656-1736).

- d) *Les terriers*: 112 articles, dont quelques-uns concernent aussi les biens de la Grande Confrérie et de quelques autres particuliers, sont compris entre 1413 et 1838 (dont 7 du XVe siècle et 11 du XVIe siècle). Une cinquantaine de plans géométriques, levés entre 1723 et 1838, les accompagnent (voir inventaires *Rn 7* et *Ri 9*).

Il convient en outre de préciser que le fonds de l'Hôpital renferme divers inclassés d'un intérêt évident: «manuals» concernant l'attribution de secours aux pauvres, rentiers, livres de dîmes, comptabilités diverses, correspondance, etc., le tout principalement des XVIIIe et XIXe siècles.

#### *La Confrérie du Saint-Esprit*

Elle nous a laissé plus de 250 chartes, du début du XIVe siècle à la fin de l'Ancien Régime (voir inventaire *Rn 6*, n°s 115-380), ainsi que 40 terriers (inventaire *Rn 7*) et une dizaine de volumes de plans (inventaires *Ri 9*), presque tous du XVIIIe siècle.

A noter que quelques chartes relatives à la Confrérie des âmes du purgatoire, de même époque, sont contenues dans le fonds de l'Hôpital Notre-Dame.

#### *La léproserie de Bourguillon*

On se reportera à l'inventaire *Rn 6* pour prendre connaissance des 136 actes (1379-1796) ayant appartenu à la «bonne maison de Bourguillon».

Rappelons enfin que plusieurs registres de comptes annuels, tant de l'Hôpital que de la Confrérie et de la Léproserie, se trouvent aussi regroupés dans les fonds de la Chancellerie (voir plus haut, p. 27-28), dans la mesure où ces organes dépendaient étroitement des autorités municipales et devaient leur soumettre leurs comptes pour examen.

#### *Les abbayes et confréries*

L'inventaire coté *Rr 12* fournit un aperçu suffisant des actes contenus dans les différents fonds, au reste pas très abondants, laissés tant par les associations d'entraide professionnelles des anciens métiers que par les sociétés pieuses ou confréries de dévotion. Qu'il s'agisse de l'«abbaye» des Maréchaux - dont le règlement, le plus ancien, de 1385, n'est malheureusement qu'une copie très postérieure du XVIII<sup>e</sup> siècle - ou de la «confrérie» de Saint Jacques, les documents conservés sont, outre quelques statuts, des listes de membres, des protocoles de séances, quelques comptes et rentiers, inventaires, etc. (voir aussi répertoire sur fiches *Ru 19*).

A propos des confréries de dévotion, il convient de signaler encore les fonds laissés par la Confrérie du Saint-Rosaire et la Congrégation des Dames et Bourgeoises, placées alors sous la direction spirituelle du recteur du chapitre de Notre-Dame. Ils comprennent quelques dizaines d'articles, tant protocoles, statuts que rentiers, comptes et inventaires, chartes et documents divers, de 1581 à 1905 (inventaire *Rl 24*).



## DEUXIEME PARTIE L'Epoque contemporaine (1798 - )

Remarque importante: en règle générale, ces fonds sont soumis à un délai de consultation de 30 ans

### Les fonds de l'Helvétique 1798 - 1803 (20 m)

Le canton de Fribourg faisait partie de la République helvétique et fut dénommé, en 1798 et pour une brève période, département de la Sarine et de la Broye avant d'être divisé en 12 districts: Fribourg, Schmitten, La Roche, Gruyères, Bulle, Châtel-St-Denis, Rue, Romont, Estavayer-le-Lac, Payerne, Avenches et Morat. En 1803, les districts d'Avenches et de Payerne furent rattachés au département du Léman et les archives les concernant presque entièrement remises à Lausanne.

A Fribourg, les archives de l'Helvétique sont pauvres et peu volumineuses car, déposées dans la «mauvaise tour», elles furent détruites lors de la démolition de cette dernière en 1848. En consultant le fonds de l'Helvétique conservé à Berne, on peut se rendre compte de ce que devait représenter le volume initial.

Ce qui nous est parvenu se divise en deux parties:

- les documents rangés dans la première partie ont été insérés dans des séries déjà existantes. Par exemple, les «manuels» de la Chambre Administrative se trouvent à la suite des «manuels» du Petit Conseil et les comptes annuels de cette Chambre poursuivent la série des Comptes des Trésoriers. En raison de leur provenance, ces volumes auraient dû être reclassés, ce qui n'a pas été fait, en raison des cotations déjà utilisées par de multiples ouvrages. Ils sont naturellement indiqués dans le répertoire (R 3) sous leur cote actuelle;
- la deuxième partie est surtout composée de procès-verbaux, copies-lettres, comptes et correspondance reçue par les différents secteurs de l'administration fribourgeoise. Ils sont cotés H (=Helvétique) suivi d'un chiffre.

Pour connaître le canton de Fribourg sous la République helvétique, il est indispensable de consulter également les imprimés officiels (souvent plus détaillés que les manuscrits) et les fonds des Archives fédérales à Berne. Les fonds d'archives de familles et les journaux sont également des sources d'information.

- Les *Comités*:procès-verbal 1798;
- Le *Gouvernement provisoire*: procès-verbal 1798 ;

- Le *Préfet*: procès-verbal 1798-1800, copies-lettres;
- La *Chambre administrative*: procès-verbal, copies-lettres, correspondance reçue, comptabilité, législation;
- Les *Sous-Préfets*: copies-lettres ;
- Le *Département des finances*: copies-lettres, comptabilité, impôts, domaines nationaux, receveur national, bureau du timbre, chambre de régie de la commune de Fribourg;
- Le *Conseil d'éducation*: procès-verbal, copies-lettres, correspondance reçue, enquête Stapfer;
- Le *Conseil de santé*: procès-verbal;
- La *Justice*: procès-verbal des tribunaux des districts et du tribunal cantonal;
- Les *registres des notaires*;
- Les *imprimés officiels*:
  - bulletin des lois et décrets du Corps législatif de la République helvétique;
  - bulletin des lois et décrets du Corps législatif avec les arrêtés et proclamations du Directoire exécutif de la République helvétique;
  - bulletin des arrêtés et proclamations des Pouvoirs législatif et exécutif;
  - bulletin officiel des séances de la Chambre administrative du canton de Fribourg;
  - affiches.

#### *Répertoire*

- H. Foerster: Les archives de l'Helvétie. 1985. = R 3

### **Le pouvoir législatif: le Grand Conseil**

L'organisation du Pouvoir législatif, c'est-à-dire du Grand Conseil, est décrite de façon détaillée dans l'ouvrage de Jean Castella, «L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du canton de Fribourg», Fribourg, 1953.

Parmi les différents fonds du Grand Conseil, mentionnons en particulier, dès 1803, les procès-verbaux insérés jusqu'en 1808 dans ceux du Petit Conseil. Il s'agit de registres des décisions. Les procès-verbaux des délibérations ont été imprimés à partir de 1834. Les dossiers ayant servi de base aux décisions du Grand Conseil sont classés dans le fonds «Chemises du Grand Conseil», selon l'ordre chronologique des séances.

La Collection des lois et les annuaires de l'Etat fournissent également des indications en relation avec l'activité du Grand Conseil.

*Fonds (cote GC; 36 m.)*

- Procès-verbaux, 1808-1901 (1803-1808, 1814 avec le Petit Conseil);
  - Chemises du Grand Conseil, 1803-1925;
  - Bulletins officiels des séances du Grand Conseil (imprimés) dès 1834;
  - Copies-lettres, 1831-1929;
  - Registres des lois, etc., 1831-1876;
  - Etats nominatifs dès 1839 (voir aussi l'annuaire officiel de l'Etat);
  - Commissions parlementaires dès 1953 (incomplet). \*
- \* non répertorié

*Répertoire*

- H. Foerster: Le Grand Conseil, XIXe-XXe s. 1985. = Rf 2

**Le pouvoir exécutif: le Petit Conseil et le Conseil d'Etat**

Dans son ouvrage, «L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du canton de Fribourg», Fribourg, 1953, Jean Castella traite de façon détaillée de l'organisation du Pouvoir exécutif.

Le Pouvoir exécutif, exercé de 1803 à 1831 par le Petit Conseil et dès 1831 par le Conseil d'Etat, a sécrété quatre grandes séries: les procès-verbaux avec leurs chemises, les copies-lettres, les registres des lois, décrets, etc., et les comptes-rendus de l'Administration. Les procès-verbaux renferment les décisions de l'Exécutif. Imprimés à partir de 1902, ils sont signés par le président du Conseil d'Etat et par le chancelier et ne peuvent, encore actuellement, pas être consultés avant l'expiration d'un délai de 50 ans. En général, chaque volume couvre un an d'exercice et est pourvu d'un répertoire alphabétique. Les décisions de l'Exécutif sont basées sur des dossiers se trouvant dans la série des «Chemises du Conseil d'Etat» classées selon l'ordre chronologique des séances du Conseil.

Il faut souligner que d'autres indications relatives aux tâches de l'Exécutif se trouvent dans des séries annexes telles que les Titres de l'Etat, les Livres auxiliaires (Nouvelle Série), le Collège électoral, les annuaires officiels de l'Etat, les commissions, etc.

*Fonds (177 m)*

- Procès-verbaux, de 1803 à nos jours (minutes 1803-1849);
- Chemises du Petit Conseil/Conseil d'Etat, 1803-1902;
- Copies-lettres (correspondance intérieure, 1803-1901; correspondance extérieure, 1803-1902);
- Registres des lois, arrêtés, décrets, 1803-1901 et des statuts des communes, des entreprises, des associations, etc., 1803-1926;
- Comptes-rendus de l'administration du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de 1834 à nos jours (par direction/département, imprimés).

*Répertoires*

- Inventaire des archives de la chancellerie = R 1;
- Répertoire de la correspondance extérieure = R ba 1 + 2;
- Répertoire chronologique et alphabétique des procès-verbaux du Petit Conseil/Conseil d'Etat = Ra 32 et ss.;
- voir aussi les comptes-rendus dès 1834.

## La Chancellerie

Les résultats du travail du chancelier et de la Chancellerie se retrouvent principalement dans les fonds du Grand Conseil et du Petit Conseil/Conseil d'Etat. Le déroulement des travaux «ordinaires» a laissé surtout des copies-lettres, de la correspondance reçue, divers dossiers concernant également des questions de protocole diplomatique.

*Fonds* (12 m; cote CH)

- Copies-lettres, 1849-1931;
- Correspondance reçue, 1807-1932;
- Dossiers d'organisation interne, relations avec le public, affaires particulières, 1829-1960;
- Collège électoral (procès-verbaux, correspondance), 1849-1935.

*Répertoire*

- I. Biolley, O. Cajoux, H. Foerster: Les fonds de la Chancellerie cantonale, XIXe-XXe siècles. 1985. = R 3

### Les archives des différents départements (à partir de 1803)

Les départements, secteurs de l'administration rattachés à l'une ou l'autre Direction, possèdent des fonds d'archives composés surtout de procès-verbaux, de copies-lettres, de rapports, de dossiers d'affaires, de pièces comptables et de correspondance reçue. Avec la Constitution de 1848, le nombre des conseillers d'Etat fut réduit et chaque conseiller prit en charge une Direction. Le Collège des Directions, organe groupant plusieurs conseillers d'Etat, supprima les procès-verbaux des collèges de chaque Direction. Par contre, depuis cette date, les dossiers deviennent plus nombreux. Pour faciliter la consultation des sources, nous avons mentionné dans ce répertoire l'appartenance du Département concerné à sa Direction.

Les fonds ont été cotés avec des lettres formant des abréviations significatives suivies d'un numéro d'ordre. La correspondance a été classée chronologiquement. Les séries n'ont été déposées aux Archives que jusque vers 1900-1920. Les fonds postérieurs sont encore en principe conservés dans leur département respectif, bien que des fragments de séries éparses soient déjà déposés aux Archives.

Le lecteur ne doit considérer ce guide que comme une source d'information générale et doit donc se référer aux différents inventaires isolés qui seront complétés au fur et à mesure des versements futurs.

### Département des affaires culturelles

*Fonctions*

Ce Département, créé le 17 septembre 1980, s'occupe des Archives de l'Etat, de la Bibliothèque cantonale et universitaire, du château de Gruyères, des Monuments et édifices publics (inventaire du patrimoine artistique et inventaire de la maison rurale), du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'histoire naturelle, du Service archéologique et des différentes commissions rattachées à ces services.

#### *Dénomination*

1980 Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles.

#### *Fonds (cote DAC)*

Les fonds antérieurs à la création de ce Département sont conservés avec les fonds de la Direction de l'instruction publique ou dans les services concernés.

#### *Répertoires*

- voir Direction de l'instruction publique
- (en prévision = Rv 1)

### **Département des affaires sociales**

#### *Fonctions*

Les assurances sociales; la prévoyance sociale et l'assistance publique; la protection des mineurs; la surveillance des fonds de prévoyance et des fondations.

#### *Dénomination*

- (1803 Département de la législation et de l'intérieur)
- (1803 Département des finances et des domaines)
- (1815 Conseil des finances)
- (1848 Direction de l'intérieur)
- (1946 Direction de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce)
- 1956 Direction de la police, de la santé publique et des affaires sociales
- 1966 Direction de l'industrie, du commerce et des affaires sociales
- 1967 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des affaires sociales
- 1973 Direction de la santé publique et des affaires sociales

#### *Fonds (DAS)*

Les fonds antérieurs à la création de ce Département se trouvent dans leur Direction d'origine: par exemple, la Mutualité scolaire avec la Direction de l'instruction publique.

#### *Répertoire*

- (en élaboration = Rv 2)

### **Département de l'agriculture**

*Fonctions*

La formation professionnelle agricole et plus particulièrement l'Institut agricole de Grangeneuve ; les affaires vétérinaires; les relations avec les caisses d'assurance du bétail; les améliorations foncières.

*Dénomination*

(184	Direction de l'intérieur)
8	
1902	Direction de l'intérieur, de l'agriculture et de la statistique
(193	Direction de l'intérieur)
6	
1946	Direction de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce
1966	Direction des affaires militaires, de l'agriculture, des forêts et vignes
1973	Direction de l'agriculture, de la police et des affaires militaires
1980	Direction de l'intérieur et de l'agriculture

*Fonds (cote DAG; 16 m)*

Les fonds concernant l'agriculture, au XIXe siècle, se trouvent réunis avec ceux de la Direction de l'intérieur. Mentionnons divers rapports imprimés produits par les différents services du Département de l'agriculture:

- cadastre de la production agricole 1941-1945/56 ;
- inspectorat du bétail (rapports, comptes, caisse d'assurance, recensement) 1946-1979\*.

*Répertoire*

- (en élaboration = Rv 3)

\* non répertorié

**Département des archives***Fonctions*

Prévu en 1902: l'administration des archives de l'Etat; le contrôle et la surveillance des archives des différents bureaux de l'administration; le contrôle et la surveillance des archives des communes, des paroisses et des diverses corporations et institutions. Voir: règlement des archives.

*Dénomination*

1804	Archiviste d'Etat (Office)
(180	Département de la législation et de l'intérieur)
4	
(180	Département des finances et des domaines)
4	
(180	Chancellerie de l'Etat)
4	
(181	Chancellerie de l'Etat)
6	

- (183 Commissaire général)  
5  
(184 Chancellerie de l'Etat)  
8  
1902 Direction de l'instruction publique et des archives  
(193 Direction de l'instruction publique et des cultes)  
6  
(198 Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles)  
0

#### *Fonds (5 m)*

Les fonds de ce Département sont énumérés dans ce guide. Mentionnons, pour l'administration interne, la correspondance administrative et scientifique (avec les rapports)\*.

#### *Répertoires*

- voir les autres Départements
- (en élaboration = Rv 4)

### **Département des bâtiments**

#### *Fonction*

Les bâtiments et le mobilier de l'Etat.

#### *Dénomination*

- 1803 Inspecteur général des forêts, bâtiments, digues, ponts et  
chaussées (Office)  
(180 Département des finances et domaines)  
3  
1816 Intendant des bâtiments, digues, ponts et chaussées  
(181 Conseil des finances)  
6  
1831 Intendant des bâtiments (Office)  
(183 Conseil des finances)  
4  
1848 Direction des travaux publics

#### *Fonds (cote DTP; 30 m)*

Les fonds du Département des bâtiments font partie de ceux du Département des travaux publics.

- Copies-lettres et rapports 1831-1903;
- Inventaire des meubles et immeubles 1827-1878; comptabilité 1852-1920; copies-lettres et correspondance reçue\*; plans de construction des bâtiments officiels 1902-1934\*, entretien, devis, correspondance 1847-1920\*.

#### *Répertoire*

- H. Foerster : La Direction des travaux publics = Rv 23.1

## Département des communes et paroisses

### *Fonctions*

Les affaires communales et paroissiales.

### *Dénomination*

(180 Département de la législation et de l'intérieur)  
3  
(181 Conseil des finances)  
6  
(181 Conseil de la justice)  
6  
(183 Conseil de l'intérieur)  
1  
(184 Direction de l'intérieur)  
8  
1902 Direction de la justice, des cultes, des communes et paroisses  
1936 Direction des communes et paroisses et des forêts  
1946 Direction de la justice, des communes et paroisses  
(198 Direction de l'intérieur et de l'agriculture)  
0

### *Fonds* (cote DCP; 400 m)

- Comptes des communes et paroisses (y compris ceux des écoles et des pauvres) 1880-1970; dossiers des communes et paroisses\*.

### *Répertoire*

- N. Morard : Les comptes des communes et paroisses, cote CCP, (en formation = Rv 6)

\* non répertorié

## Conseil secret et diplomatique

### *Fonctions*

Les relations avec les autres cantons et Etats; les intérêts majeurs à l'intérieur du canton; le maintien de l'ordre et de la sûreté publique (1814-1848).

### *Dénomination*

1814 Conseil secret  
1831 Conseil diplomatique

### *Fonds* (cote CS; 2 m)

- procès-verbaux 1831-1848; correspondance 1814-1848.

### *Répertoire*

- (en formation = Rv 7)

## Département des cultes

### *Fonctions*

Les rapports de l'Etat avec les autorités ecclésiastiques et la surveillance des biens du clergé.

### *Dénomination*

- (180 Département de la législation et de l'intérieur)  
3
- (183 Conseil de l'intérieur)  
1
- 1848 Direction de l'instruction publique et des cultes
- 1850 Direction de la police et des cultes
- 1856 Direction des cultes
- 1862 Direction de la justice et des cultes
- 1902 Direction de la justice, des cultes, des communes et paroisses
- 1936 Direction de l'instruction publique et des cultes
- (198 Direction de l'intérieur et de l'agriculture)  
0

### *Fonds (cote DC; 25 m.)*

- Rapports et copies-lettres du Département 1849-1903; correspondance reçue \*;
- Commission administrative centrale (procès-verbaux, copies-lettres 1850-1858; correspondance reçue \*; comptabilité \*);
- Administration des biens des couvents et corporations (procès-verbaux; copies-lettres 1847-1849; comptabilité 1848-1860; correspondance reçue \*; comptabilité \*.

### *Répertoire*

- H. Foerster : Répertoire des fonds du Département des cultes. = Rv 8

\* non répertorié

## Département des domaines

### *Fonctions*

L'administration des domaines, forêts, dîmes; le rachat et le contentieux des dîmes et cens; les magasins, les bâtiments cantonaux; les mines et régies; la poudre et le salpêtre; les sels; la monnaie; les péages ; les rentiers.

### *Dénomination*

- 1803 Département des finances et domaines
- (181 Conseil des finances; voir les Départements mentionnés ci-dessous)  
6

*Fonds*

Les fonds de ce Département sont énumérés dans les différents fonds des départements des finances, de l'agriculture, des forêts, des bâtiments et des affaires militaires.

*Répertoire*

- H. Foerster: Répertoire des fonds du Département des domaines: renvois (en formation = Rv 9).

**Département des finances***Fonctions*

Le trésor, les recettes et les dépenses, la comptabilité, la planification financière, le budget et les comptes, le contrôle financier, la gestion de la fortune de l'Etat; les relations avec la Banque de l'Etat; les impôts; le cadastre et le registre foncier; l'enregistrement; les affaires du personnel et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat; la gestion des assurances; le centre de calcul; la Délégation fribourgeoise auprès de la loterie romande et du «sport-toto».

*Dénomination*

- 1803 Département des finances et des domaines
- 1816 Conseil des finances
- 1848 Direction des finances
- 1966 Direction des finances et de l'intérieur
- 1967 Direction des finances

*Fonds (cote DF, CT; 375 m.)*

- Procès-verbaux 1804-1849; copies-lettres et rapports 1836-1901; comptes de l'Etat 1803-1984 (avec budgets, comptes des receveurs); correspondance reçue \*;
- Registres d'impôt (comptes 1853-1970; copies-lettres 1854-1910 \*);
- Caisse de l'Etat 1859-1954 \*;
- Sport-toto 1937-1970 \*;
- Loterie romande 1937-1973 \*;
- Cadastre et registre foncier (procès-verbal, plans cadastraux, registres des hypothèques, taxations, casiers, actes sous seing privé, servitudes) 1832-1965;
- Dossiers de l'enregistrement 1850-1972 \*;
- Direction du sel (copies-lettres, comptes, correspondance reçue) 1822-1884\*;
- Péréquation financière 1950-1969 \*;
- Conférence des Directeurs cantonaux des finances et informations 1965-1978\*;
- Dossiers de la Direction des finances (fiscalité et législation financière; budget, compte et contrôles, fondations et legs; personnel de l'Etat; prévoyance sociale (AVS); contentieux; Banque de l'Etat; Caisse hypothécaire; chemins de fer, tramways et navigation; ponts et

routes; tourisme; hydro-électricité Rossens/Schiffenen/Hongrin; recherches de pétrole; assurance «La Fribourgeoise») 1re moitié du XXe siècle.

### *Répertoires*

- N. Morard: Les finances. Ms = Rv 10.1
- N. Morard: Dossiers des affaires traitées par la Direction des finances. 1982. = Rv 10.2
- P. Rück/H. Foerster: Inventaire des plans cadastraux du XIXe s. 1965-1981. = Rv 10.3
- H. Foerster: Répertoire des plans topographiques des communes, XIXe et XXe s. 1983. = Rv 10.4
- H. Foerster: Répertoire des plans topographiques des forêts, XIXe et XXe s. 1983. = Rv 10.5
- H. Foerster: Répertoire des cadastres (protocoles). 1986. = Rv 10.6
- H. Foerster: Répertoire des registres des hypothèques. 1986. = Rv 10.7
- voir également les budgets et les comptes imprimés.

\* non répertorié

## **Département des forêts et vignes**

### *Fonctions*

L'administration générale des forêts domaniales et publique; la formation du personnel forestier; l'administration des vignes de l'Etat; la protection de la flore; l'exécution de la législation sur la chasse et la pêche; le repeuplement.

### *Dénomination*

1803 Inspecteur général des forêts (Office)  
 (180 Département des finances et des domaines)  
 3  
 1816 Inspecteur en chef des forêts (Office)  
 (181 Conseil des finances)  
 6  
 (184 Direction des finances)  
 8  
 1902 Direction militaire, des forêts, vignes et domaines  
 1936 Direction des communes et paroisses et des forêts  
 1946 Direction des affaires militaires, des forêts et des vignes  
 1966 Direction des affaires militaires, de l'agriculture, des forêts et des vignes  
 (197 Direction de l'agriculture, de la police et des affaires militaires)  
 3  
 (198 Direction de l'intérieur et de l'agriculture)  
 0

*Fonds* (cote DFV ; 45 m.)

- Copies-lettres; correspondance reçue; comptabilité 1862-1952 \*; dossiers divers \*.

#### *Répertoires*

- (en formation = Rv 11.1)
- voir également H. Foerster: Plans topographiques des forêts, XIXe-XXe siècles. 1983. = Rv 10.5

\* non répertorié

## **Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat**

### *Fonctions*

L'industrie, le commerce et l'artisanat, les relations du travail et la lutte contre le chômage; la formation professionnelle, y compris l'Ecole d'ingénieurs, le développement économique; le tourisme; le logement; les statistiques; l'économie de guerre; le contrôle des prix et des loyers.

### *Dénomination*

- (1803 Département des finances et domaines)
- 1829 Chambre de commerce (Office)
- (1848 Direction de l'intérieur)
- 1851 Commission de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Office)
- 1902 Direction de la police, de la santé publique et du commerce
- (1936 Direction de l'intérieur)
- 1946 Direction de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce
- 1966 Direction de l'industrie, du commerce et des affaires sociales
- 1967 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des affaires sociales
- 1973 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
- (1980 Direction de l'économie, des transports et de l'énergie)

### *Fonds (cote DICA)*

Pas de fonds propres, voir dans les Directions et Départements susmentionnés.

### *Répertoire*

- (en prévision = Rv 12)

## **Département de l'instruction publique**

### *Fonctions*

L'instruction publique à tous les degrés; la surveillance de l'enseignement privé; la formation du personnel enseignant; les constructions scolaires;

les manuels et fournitures scolaires; l'orientation scolaire et professionnelle; les bourses d'études; les sports; l'Université; les affaires culturelles; la conservation des monuments historiques et des sites archéologiques; la Bibliothèque cantonale et universitaire; le Conservatoire de musique; le Musée d'art et d'histoire; le Musée d'histoire naturelle; les Archives de l'Etat; l'Office jeunesse et Sports.

#### *Dénomination*

1803 Conseil de l'instruction publique (Office)  
 (1803 Département de la législation et de l'intérieur)  
 3  
 1816 Conseil d'éducation  
 1848 Direction de l'instruction publique et des cultes  
 1850 Direction de l'instruction publique  
 1902 Direction de l'instruction publique et des archives  
 1936 Direction de l'instruction publique et des cultes  
 1980 Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles

#### *Fonds (cote DIP; 75 m.)*

- Procès-verbaux 1817-1847, copies-lettres et rapports 1817-1898, comptabilité 1808-1942 ;
- Commission des écoles (Fribourg, Bulle) 1819-1847; - Commission permanente des études 1848-1897;
- Commission de l'école normale 1848-1855;
- Grande commission 1875-1886;
- Inspecteurs scolaires (rapports 1834-1850);
- Instituteurs (états, brevets, examens 1829-1932; caisse de retraite 1835-1953);
- Jeunesse et Sports \*;
- Etat et statistique des écoles 1808-1942;
- Correspondance reçue 1826-1896 (envoyée par les préfets 1828-1932) \*;
- Ecoles de perfectionnement 1873-1886 \*;
- Rapports des inspecteurs scolaires 1864-1881 \*;
- Ecole cantonale 1848-1856 \*;
- Ecole de droit \*;
- Fondations \*;
- Renouvellement des brevets 1889-1932 \*;
- Cercles scolaires, corps enseignant, écoles secondaires 1859-1941 \*;
- Dossiers (université, collèges, écoles, bourses, musées, bibliothèques, conférences suisse des directeurs de l'instruction publique, archives), 2e moitié du XIXe-début XXe s.

#### *Répertoire*

- H. Foerster: Répertoire des fonds de l'instruction publique, XIXe-XXe s.  
 = Rv 13.1

\* non répertorié

## Département de l'intérieur

### *Fonctions*

Les élections et les votations; les préfectures; les affaires communales et les affaires paroissiales ; le droit de cité et les naturalisations; les relations avec l'Eglise.

### *Dénomination*

- 1803 Département de la législation et de l'intérieur  
(181 Conseil de police)  
6
- 1831 Conseil de l'intérieur
- 1848 Direction de l'intérieur
- 1902 Direction de l'intérieur, de l'agriculture et de la statistique
- 1936 Direction de l'intérieur
- 1946 Direction de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce
- 1966 Direction des finances et de l'intérieur
- 1967 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et des affaires sociales
- 1973 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
- 1980 Direction de l'intérieur et de l'agriculture

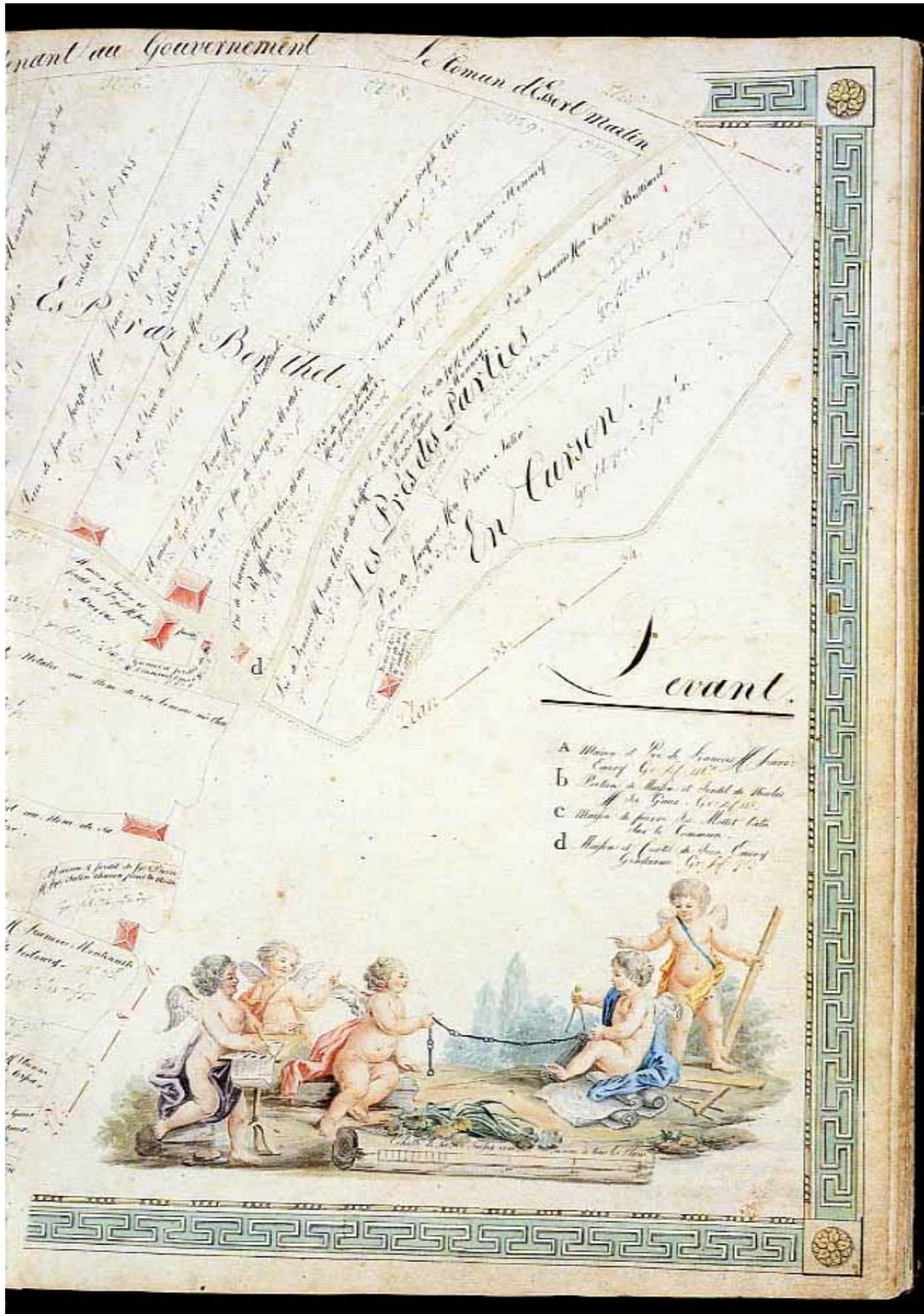
### *Fonds (cote DI; 125 m.)*

- Procès-verbaux 1804-1846, copies-lettres 1804-1902, rapports 1839-1899;
- Rapports des préfets 1804-1936;
- Préfectures (audiences, dénonciations, affaires pénales et fiscales, copies-lettres, rapports et correspondance reçue) de Fribourg/Sarine, Farvagny \*, Singine \*, Morat 1803-1924;
- Registres des paternités 1764/1803-1934;
- Consistoire de Morat 1820-1848;
- Recensement nominatif de la population (1811, 1818, 1834, 1836, 1839, 1842, 1845, 1850, 1860, 1870 et 1880) \*;
- Naturalisations, libérations, options, extraditions, réintégrations 1902-1981\*;
- Dossier divers (par ex. paupérisme, fondation Bersetia, assèchement des marais) et relevés statistiques (état civil, terres ensemencées, bétail) XIXe et début du XXe s. \*;
- Registres des votants 1803-1814;
- Votations cantonales et fédérales 1952-1981 \*.

### *Répertoires*

- H. Foerster: Les fonds du Département de l'intérieur, 1804-1900. = Rv 14.1
- M.-C. L'Homme: Les rapports annuels des préfets, 1804-1936. 1980. = Rv 14.2
- H. Foerster: Les archives des préfectures de Fribourg/Sarine et de Morat/Lac, 1803-1924. 1984-86. = Rv 14.3
- H. Foerster: Les registres de paternité et du consistoire de Morat, 1764/1803-1934. 1975. = Rv 14.4

- H. Foerster: Les libérations du droit de bourgeoisie, 1876-1977. 1977. = Rv 14.5
- H. Foerster: Les registres des votants, 1803-1814. 1977. = Rv 14.6
- \* non répertorié



## Département de la justice

### *Fonctions*

L'élaboration de la législation générale et la participation aux travaux législatifs des Directions; les relations avec le pouvoir judiciaire et le Ministère public; l'état civil; le barreau et le notariat.

### *Dénomination*

(180 Département de la législation et de l'intérieur)

3

1816 Conseil de justice

1848 Direction de la justice

1862 Direction de la justice et des cultes

1902 Direction de la justice, des cultes, des communes et paroisses

1936 Direction de la justice et police

1946 Direction de la justice, des communes et des paroisses

1980 Direction de la justice, de la police et des affaires militaires

### *Fonds* (cote DJ; 67 m.)

- Procès-verbaux 1816-1847, copies-lettres et rapports 1816-1907; correspondance reçue \*;
- Dossiers communes et paroisses (dossiers \*, rapports, copies-lettres) 1875-1893;
- Etat civil (dossiers \*, rapports, copies-lettres) 1875-1904;
- Dossiers du barreau et du notariat \*;
- Etat civil (registres de la Sarine \*, du Lac \*, de la Singine et de la Glâne) dès 1876. (Consultation nécessitant une autorisation écrite de l'Office cantonal de l'état civil).

### *Répertoires*

- H. Foerster: Les archives du Département de la justice, 1816-1900. = Rv 15.1
- H. Foerster: Répertoire de l'état civil de la Singine, 1876-1973. 1977. = Rv 15.2
- H. Foerster: Répertoire de l'état civil de la Glâne, 1876-1938. 1975. = Rv 15.3

## Département de la législation

### *Fonctions*

La préparation des lois et règlements; la surveillance de la justice et de son administration, des cultes, de l'instruction publique, des conseils municipaux et des administrations communales, des hôpitaux et établissements charitables, des contentieux de l'administration.

### *Dénomination*

1803 Département de la législation et de l'intérieur

(181 incorporé dans le Conseil/Département de la justice, de  
6 l'instruction publique, des communes et paroisses, de la santé  
publique)

#### *Fonds (cote DL)*

Les fonds de ce Département sont énumérés dans les Départements susmentionnés et dans la série Législation et variétés/Nouvelle série.

#### *Répertoires*

- P. Rück : Inventaire sommaire: Législation et variétés/Nouvelle série. 1968. = R 1
- (en prévision = Rv 16)

### **Département militaire**

#### *Fonctions*

Les affaires militaires; la taxe d'exemption; le tir hors-service; la protection civile; l'arsenal, le commissariat des guerres et les casernes.

#### *Dénomination*

- 1803 Conseil de la police et du militaire
- 1816 Conseil de la guerre
- 1848 Direction de la guerre et de la police
- 1862 Direction de la guerre
- 1902 Direction militaire, des forêts, vignes et domaines
- 1936 Direction militaire et des établissements de l'Etat
- 1946 Direction des affaires militaires, de l'agriculture, des forêts et des vignes
- 1973 Direction de l'agriculture, de la police et des affaires militaires
- 1980 Direction de la justice, de la police et des affaires militaires

#### *Fonds (cote DM; 45 m.)*

- Procès-verbaux 1812-1847; copies-lettres et rapports 1810-1902; correspondance reçue \*;
- Etat des hommes 1805-1873;
- Commission militaire 1814/15, 1831-38; commission de la défense 1847; commission de recrutement pour le service en France et à Naples 1806-1848;
- Garde civique radicale 1849-1857;
- Inventaire de l'arsenal et du magasin d'habillement 1808-1862;
- Régie de la poudre 1810-1851 ;
- Commissariat des guerres et commission des arsenaux (procès-verbaux, rapports, copies-lettres, correspondance reçue \*);
- Etat des hommes \*;
- Examen des recrues \*;
- Tribunal militaire \*;
- Correspondance et circulaires fédérales 1846-1912 \*.

#### *Répertoire*

- H. Foerster: Les fonds du Département militaire, 1803-1847. = Rv 17.1

\* non répertorié

## Département de la police

### *Fonctions*

L'exécution des jugements pénaux; les prisons et les établissements pénitentiaires; la sécurité et l'ordre publics; la gendarmerie et la police de sûreté; la police de la circulation routière et de la navigation; la police administrative (permis de séjour et d'établissement); la police du feu et la défense contre l'incendie; l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments.

### *Dénomination*

- 1803 Conseil de la police et du militaire
- 1816 Conseil de la police
- 1848 Direction de la police
- 1856 Direction de la guerre et de la police
- 1862 Direction de la police
- 1902 Direction de la police, de la santé publique et du commerce
- 1936 Direction de la justice et police
- 1946 Direction de la police et de la santé publique
- 1956 Direction de la police, de la santé publique et des affaires sociales
- 1966 Direction de la police et de la santé publique
- 1973 Direction de l'agriculture, de la police et des affaires militaires
- 1980 Direction de la justice, de la police et des affaires militaires

### *Fonds (cotes DP, DPc, DPe, Af; 175 m.)*

- Direction de la police (procès-verbaux 1805-1898, copies-lettres et rapports 1804-1902); correspondance reçue \*;
- Patentes d'auberges (registres 1799/1803-1961 ; copies-lettres et rapports 1862-1899);
- Patentes des marchands ambulants, des hongreurs, etc. 1831/1961;
- Gendarmerie (copies-lettres et rapports, caisse des invalides, correspondance reçue, ordre du jour 1847-1921);
- Maison de force et de correction (comptes, inventaires, statistiques 1816-1915 ; recours en grâce 1856-1888);
- Direction de la police centrale (procès-verbaux, rapports et copies-lettres 1814-1906); correspondance reçue \*, dossiers \*;
- Registres des passeports 1804-1944;
- Permis de séjour et d'établissement 1804-1934;
- Permis de mariages (registres 1815-1928; dossiers 1878-1911);
- Heimatlos 1811-1868;
- Assurance des bâtiments contre le feu (procès-verbaux 1813-1950, copies-lettres 1823-1923, comptabilité 1813-1925; dossiers \*);
- Dossiers de la police des étrangers 1927-1957;
- Dossiers divers (p. ex. permis de conduire, Drognens, sûreté générale, etc.) fin XIXe-début XXe s. \*.

*Répertoires*

- H. Foerster: Les fonds de la Direction de la police et de la police centrale. = Rv 18.1
- I. Biolley - O. Cajoux: Dossiers des affaires traitées par la police des étrangers de Fribourg, 1927-1957. 1985. = Rv 18.2
- H. Foerster: Répertoire des fonds de l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments, 1812-1965. 1er vol. 1983. = Rv 18.3

**Département des ponts et chaussées***Fonctions*

Les routes et endiguements; le domaine public cantonal; la correction des eaux du jura; les mines et carrières.

*Dénomination*

- 1803 Inspecteur général des forêts, bâtiments, digues, ponts et chaussées  
(180 Département des finances et domaines)  
3
- 1816 Intendant des bâtiments, digues, ponts et chaussées  
(181 Conseil des finances)  
6
- 1827 Inspecteur (général des digues 1830), des ponts et chaussées  
(182 Conseil de police)  
7
- 1848 Direction des travaux publics  
(pour la suite voir le Département des travaux publics)

*Fonds (cotes DPC, DTP : 35 m.)*

- Procès-verbaux 1827-1847, copies-lettres 1828-1909, rapports 1828-1938;
- Dossiers des routes et ponts XIXe s. \*;
- Correction des eaux du jura \*.

*Répertoire*

- H. Foerster : La Direction des travaux publics. = Rv 23.1
- (en prévision = Rv 19)

\* non répertorié

**Département de la santé publique***Fonctions*

La prévention des maladies; le contrôle des denrées alimentaires et des eaux potables; la lutte contre les maladies transmissibles, l'alcoolisme et la toxicomanie; la surveillance des professions médicales et

paramédicales; les affaires hospitalières; la formation du personnel soignant; l'Hôpital cantonal et les Etablissements hospitaliers de Marsens et Humilimont.

#### *Dénomination*

- 1803 Conseil de santé générale du canton (commission)  
 (180 Département de la police et du militaire et de la législation et de  
 3 l'intérieur)  
 (181 Conseil de la police)  
 6  
 (184 Direction de la police)  
 8  
 1902 Direction de la police, de la santé publique et du commerce  
 (193 Direction de la justice et police)  
 6  
 1946 Direction de la police et de la santé publique  
 1956 Direction de la police, de la santé publique et des affaires sociales  
 1966 Direction de la police et de la santé publique  
 1973 Direction de la santé publique et des affaires sociales

#### *Fonds (cote DSP; 45 m.)*

- Procès-verbaux 1804-1808, 1825-1949; copies-lettres et rapports 1835-1898; correspondance reçue \*;
- Dossiers (conférences des directeurs cant. des affaires sanitaires 1939-1956; législation 1898-1945; hygiène publique 1903-1949; contentieux 1899-1954; laboratoire d'hygiène et de bactériologie/personnel 1902-1941; laboratoire cantonal de chimie 1907-1937; épidémies et maladies 1902-1952; tuberculose 1932-1950; médecins, dentistes, pharmaciens et droguistes, sages-femmes, vétérinaires, hongreurs 1902-1942; médicaments et stupéfiants 1902-1941; Hôpital cantonal, Marsens, Vermont, fondations 1902-1961;
- Dossiers divers (vaccinations, abattoirs, médicaments, etc.) XIXe s. \*.

#### *Répertoires*

- H. Foerster: Répertoire des fonds de la Direction de la santé publique 1803-1902. 1980. = Rv 20.1
- N. Morard: Dossiers des affaires traitées par la Direction de la santé publique, XXe siècle. 1983. = Rv 10.2

## **Département de la statistique**

#### *Fonctions*

Le recensement et tous les travaux de statistique en général.

#### *Dénomination*

- (181 Conseil de police)  
 6  
 (184 Direction de l'intérieur)  
 8

- 1902 Direction de l'intérieur, de l'agriculture et de la statistique  
 (193 Direction des finances)  
 6  
 (194 Direction de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du  
 6 commerce)  
 (196 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat  
 7 et des affaires sociales)  
 1973 Service d'informatique et de statistique  
 (198 Direction de l'économie, des transports et de l'énergie)  
 0

#### *Fonds (cote DS)*

Les données statistiques manuscrites se trouvent surtout au Département de l'intérieur, de la police et dans les rapports des préfets. Les fonds modernes sont encore conservés dans leur service respectif.

#### *Répertoires*

- (en prévision = Rv 21)
- voir également les statistiques imprimées mensuelles dès 1965 et annuelles à partir de 1971.

## **Département des transports et communications**

#### *Fonctions*

Les transports publics; les relations avec la Compagnie des chemins de fer fribourgeois; l'énergie; les relations avec les Entreprises électriques fribourgeoises; les communications.

#### *Dénomination*

- (186 Direction des travaux publics)  
 2  
 1956 Département des communications  
 1966 Département des transports et des communications  
 (197 Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce et de  
 3 l'artisanat)  
 1980 Direction de l'économie, des transports et de l'énergie

#### *Fonds (cotes DTC; CF; 21 m.)*

- Chemins de fer fribourgeois et suisses (imprimés 1843-1913); comptabilité \*; correspondance reçue \*; copies-lettres \*;
- Procès-verbaux \*, projets \*.

#### *Répertoires*

- N. Morard: Liste des imprimés du fonds des chemins de fer fribourgeois. 1964. = Rv 22.1
- voir également:
- H. Foerster: Inventaire des fonds des postes fribourgeoises. 1974. = Rv 24.2
- I. Biolley et O. Cajoux: Répertoire des dossiers de la Direction des travaux publics, fin XIXe - début XXe s. 1985. = Rv 23.2

## **Direction des travaux publics**

### *Fonctions*

La Direction des travaux publics coiffe les Départements des bâtiments et des ponts et chaussées. En plus, elle a la charge de l'aménagement du territoire, de l'office des constructions, de la protection civile et de la protection des eaux.

### *Dénomination*

1848 Direction des travaux publics

### *Fonds (cote DTP; 55 m.)*

- Procès-verbaux 1882-1895, copies-lettres 1902-1921 ; correspondance reçue \*;
- Dossiers (chemins de fer 1872-1933, tramways 1896-1920, transports automobiles 1903-1930, navigation 1864-1933, télégraphes 1881-1916, téléphones 1905-1924, postes 1902-1911, génie agricole 1895-1905, assainissement des marais 1857-1932, société des usines hydro-électriques de Montbovon 1898-1916, services industriels).

### *Répertoires*

- H. Foerster: La Direction des travaux publics. = Rv 23.1
- I. Biolley et O. Cajoux: Répertoire des dossiers de la Direction des travaux publics, fin XIXe - début XXe s. 1985. = Rv 23.2

## **Divers**

Outre les archives des Départements/Directions de l'administration cantonale, citons d'autres fonds créés artificiellement (par exemple Législation et variétés) de provenance interne ou externe au canton (par exemple les affaires fédérales) ou originaires d'institutions plus ou moins liées à l'administration cantonale (par exemple la régie des postes).

De par leur provenance, ces fonds ne peuvent être que difficilement rattachés à l'une ou l'autre Direction.

## **Les affaires fédérales (1803-1848)**

### *Fonctions*

Les affaires fédérales; les relations entre Fribourg, la diète fédérale, le Vorort et les cantons.

### *Fonds (cote D/N.S. ; 10 m.)*

- Procès-verbaux des diètes; instructions données aux délégués fribourgeois et leurs rapports et correspondance 1803-1848;
- Correspondance envoyée par le Vorort et les cantons 1814-1848;

- Projets et règlements d'affaires fédérales 1803-1848 \*.

#### *Répertoires*

- H. Foerster: La diète et les affaires fédérales, 1803-1848. \_ Rv 24.1
- voir aussi le Conseil secret et diplomatique.

### **La régie des postes fribourgeoises (1832-1848)**

#### *Fonctions*

La gestion des postes fribourgeoises

*Fonds* (cote Régie des postes; 1 m.)

- Procès-verbaux, copies-lettres, traités, comptabilité.

#### *Répertoire*

- H. Foerster: Inventaire des fonds des postes fribourgeoises, 1832-1848. 1974. = Rv 24.2

\* non répertorié

### **Les livres auxiliaires de l'administration**

#### *Fonctions*

Collection de volumes et de dossiers épars des archives de l'administration.

*Fonds* (cote LA/N.S.; 4 m.)

- Organisation politique du canton (procès-verbaux, copies-lettres 1803, 1814, 1830-31, 1848, 1857);
- Censure 1813-1822;
- Substitutions, etc. 1774-1859;
- Fondations 1845-1865;
- Acquisitions d'immeubles par des étrangers 1849-1885;
- Registres des votants 1803-1814.

#### *Répertoire*

- P. Rück: Inventaire des livres auxiliaires de l'administration. 1967.=Re4

### **Législation et variétés**

#### *Fonctions*

Collection de manuscrits et d'imprimés à caractère surtout juridique, également pour les XIXe et XXe s.

*Fonds* (cote Législation et variétés; 10 m.)

- «Municipales», coutumiers, mandats, lois, ordonnances;
- Projets de lois \*; voir p. 12-14.

#### *Répertoire*

- P. Rück: Législation et variétés / Nouvelle série. 1968. = R 1

\* non répertorié

### **Les Titres de l'Etat**

*Fonctions et fonds* (cote Titres de l'Etat; 2 m.)

Les conventions, traités, accords, etc., passés par l'Etat de Fribourg avec d'autres Etats ou avec des personnes physiques ou morales, à partir de 1798.

*Répertoires*

- Inventaire chronologique des Titres de l'Etat, 1798-1872/84. = Rv 24.3
- Répertoire chronologique des Titres de l'Etat, 1808/1885-1985 et suivantes. = Rv 24.4

### **Les fêtes et manifestations**

*Fonctions et fonds* (cote FM; 15 m.)

Dossiers relatifs à l'organisation de manifestations ou de fêtes à caractère profane ou religieux, culturel ou sportif (par exemple le 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération en 1981 ou le tir fédéral à Fribourg en 1881).

*Répertoire*

- (en prévision = Rv 24.5)

### **Les imprimés de l'Etat**

La Chancellerie de l'Etat, les Directions/Départements ainsi que divers offices, services et institutions publient régulièrement des comptes rendus et/ou des bulletins d'informations. Les Archives de l'Etat en collectionnent les plus importants tels les comptes rendus, les budgets et les comptes de l'administration, l'annuaire officiel de l'Etat, la Feuille officielle, la collection des lois, les bulletins des séances du Grand Conseil, les statistiques, affiches officielles, etc.

*Répertoires*

- (en prévision = Rv 25)
- «Répertoire alphabétique et chronologique des affiches officielles» = Ru 23, 24

### **Le pouvoir judiciaire: les tribunaux**

*Fonctions*

Les registres et dossiers du tribunal cantonal, des tribunaux des districts, des justices de paix et des affaires pupillaires, de la chambre pénale des mineurs, du registre du commerce, des poursuites et faillites et des régimes matrimoniaux.

*Fonds* (cotes T, Tct; 535 m.)

- Tribunal cantonal (procès-verbaux, copies-lettres 1803-1896);
- Cour de haute modération (procès-verbaux 1880-1917);
- Cour de cassation (procès-verbaux 1852-1920);
- Tribunal de commerce (procès-verbaux, copies-lettres 1850-1882);
- Tribunal des faillites commerciales (procès-verbaux 1883-1884);
- Chambre d'accusation du tribunal cantonal (procès-verbaux 1849-1913, copies-lettres 1888-1944);
- Jugements du tribunal fédéral 1883-1900;
- Commission d'arbitrage des caisses de compensation (procès-verbaux 1940-1949);
- Commission cantonale de recours AVS (procès-verbaux 1946-1948);
- Registres des tribunaux de districts \*;
- Registres des justices de paix \*;
- Registres des affaires pupillaires \*;
- Dossiers des poursuites et faillites\*;
- Dossiers de la chambre pénale des mineurs \*.

\* non répertorié

*Répertoires*

- H. Foerster: Le tribunal cantonal. 1977. = Rv 26.1
- voir aussi les «Rapports du tribunal cantonal» dès 1849 et les «Extraits des principaux arrêtés... du tribunal cantonal» dès 1903.

## **Les registres des notaires**

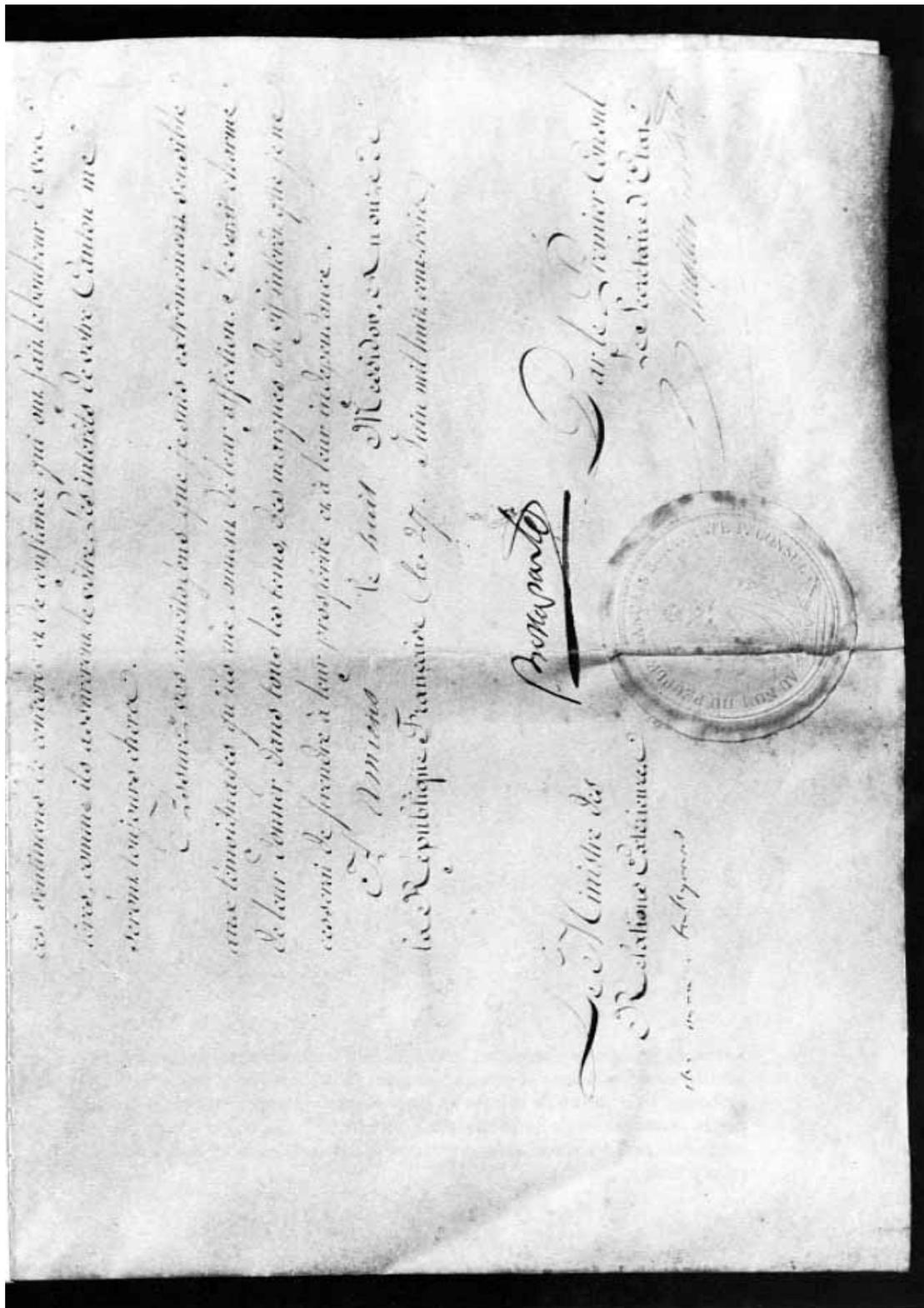
Les registres des notaires, au moment de la retraite ou du décès de leur auteur, doivent obligatoirement être déposés aux Archives. Ils ne peuvent être consultés par le public avant l'expiration d'un délai de 100 ans. Avant cette date, seuls les ayants droit certifiés obtiennent une photocopie de l'acte recherché.

*Fonds* (cote RN; 595 m.)

*Répertoires*

- «Tableaux alphabétiques des notaires...». 1869. = Rk 5
- N. Morard: Répertoire des notaires (suite). = Rk 5.1

Remarque importante: en règle générale, les fonds de l'administration sont soumis à un délai de consultation de 50 ans.



## Les fonds spéciaux

### Les archives de famille

La dénomination «archives de famille» recoupe en fait deux types de fonds, en grande partie non répertoriés: quelques archives de famille proprement dites, déposées ou données aux Archives de l'Etat par les

familles elles-mêmes et, surtout, des archives dites « de famille », formées de toutes sortes de documents épars rassemblés peu à peu par les archivistes. (278 m.)

Les principaux fonds d'archives de famille ont été répertoriés par Anne-Marie Schmutz-Pfister: Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse. Quellen zur Schweizer Geschichte. Bern, 1967.

#### *Répertoires*

- Fonds de famille Diesbach, 1500-1599. = Ro 1
- H. Foerster: Charles-Louis de Haller, 1768-1854 = Ro 2 - Vol. I: Correspondance reçue par Ch.-L. de Haller, 1797-1854. 1984. - Vol. II: Journaux, manuscrits politico-scientifiques de Ch.-H. de Haller; correspondance d'autres membres de la famille. 1986
- H. Foerster: Nicolas Gady. = Ro 3 (en formation)
- M.-C. L'Homme: Répertoire du fonds Pierre de Zurich. 1981. = Ro 4
- H. Foerster: Le fonds d'Affry. 1969. = Ro 5
- H. Foerster: Le fonds Gottrau de Léchelles. 1985. = Ro 6

Les fonds de familles renferment également les résultats de travaux personnels tels que les plans des architectes Genoud et Cuony, les copies de documents historiques faites par Gremaud et les compilations et notices historiques des archivistes Daguet et Schneuwly.

#### *Répertoires*

- Paul E. Martin: Catalogue des manuscrits de la collection Gremaud conservés aux AEF. 1911. = Rp 1
- Répertoire des plans des architectes Genoud et Cuony, 1900-1935. = Rp5
- Index des articles contenus dans le fonds Schneuwly. = Rp 8
- Index des articles contenus dans les répertoires Daguet Rs 21-27. = Rs 28

## **Généalogie et héraldique**

### *Les généalogies*

Les généalogies que possèdent les Archives concernent en grande partie les familles fribourgeoises nobles, patriciennes et/ou bourgeoises de la ville de Fribourg. Elles ont été établies par des archivistes (Daguet, Schneuwly, etc.) et par des historiens (H. de Vevey, P. de Zurich, etc.).

### *Répertoire*

- Fichier alphabétique des généalogies (environ 700 familles) = Ru 1

### *L'héraldique*

Les Archives possèdent presque toutes les armoiries des familles fribourgeoises. Un fichier a été établi par les archivistes et des héraldistes sur la base d'armoriaux manuscrits ou imprimés et avec la collaboration d'instituts héraldiques qui communiquent aux Archives leurs nouvelles créations.

Une copie de ces armoiries est délivrée aux intéressés contre un émolument.

*Répertoire*

- Fichier alphabétique des armoiries fribourgeoises (environ 2000 pièces)  
= Ru 5 1-V.

**Les archives des communes et des paroisses**

Les Archives de l'Etat acceptent que les communes et les paroisses remettent en dépôt ou donnent une partie ou la totalité de leurs archives. La liste ci-dessous ne mentionne pas la composition des fonds qui peuvent aller de quelques pièces glanées ça et là à des séries plus importantes comprenant des procès-verbaux, des rentiers, des comptes, etc. Seuls les registres paroissiaux ont été indiqués séparément sous le sigle (rp).

Nous avons fait figurer tous les répertoires, même ceux qui se rapportent à des fonds non-déposés aux Archives, car ils constituent une source d'informations utiles.

*Communes et/ou paroisses (87 m.)*

Arconciel (rp), Bollion, Broc, Carignan-Vallon, Cerniat (rp), Chandon-Léchelles (rp), Charmey, Châtel-St-Denis (rp), Dompierre, Ecuwillens (rp), Enney, Ependes, Estavannens (rp), Fribourg (rp), Grangettes, Grandvillard, Grolley, Lentigny, Lessoc, Marly (rp), Mézières, Montbovon, Murist (rp), Promasens (rp), Romont, Rue, Russy, La Tour-de-Trême, Vallon-Carignan, Vulruz (rp).

*Répertoires*

- P. Rück: Archiv-Inventare des Kantons Freiburg (CERNIAT). In: Freiburger Geschichtsblätter, 54, 1966.
- P. Rück: Idem. (CHANDON-LECHELLES)
- F. Chassot: Répertoire des cures de HAUTEVILLE et de CORBIÈRES, 1322-1461. 1854. = Ri 22
- M. Despont: Inventaire des archives communales de DOMDIDIÈRE. In: Freiburger Geschichtsblätter, 56, 1968/69.
- P. Rück: Archiv-Inventare des Kantons Freiburg (ECUVILLENS). In: Freiburger Geschichtsblätter, 54, 1966.
- J. Daguet: Inventaire des archives du chapitre de St-Nicolas de FRIBOURG, XIVE-XIXe s. 1855 = R 1 2
- P. Rück: Pfarreibücher von St. Niklaus in FREIBURG, 1566-1898. In: Freiburger Geschichtsblätter, 54, 1966.
- H. Foerster et M.-C. L'Homme: Répertoire des fonds de la commune et paroisse de GRANDVILLARD, 1453-1866. 1983. = Ri 26
- M. Despont: Les archives de la ville de GRUYÈRES, 1349-1922. 1929. = Ri 11
- H. Foerster: Das Pfarreiarchiv GURMELS, 1395-1918. 1968/69. = RI 24
- H. Schöpfer: Die Pläne im Pfarreiarchiv HEITENRIED, 1901-1906. 1977. = Ri 25
- A. Thürler: Inventar des Pfarreiarchivs JAUN, 1395-1957. 1983. = Ri 16
- A. Gutknecht: Das Gemeindearchiv KERZERS, 1378-1950. 1966. = Ri 23
- A. Bardet: Catalogue analytique des archives de la commune des FRIQUES, 1318-1902. 1981/84. = Ri 19

- H. Foerster: Das Gemeindearchiv LURTIGEN, 1435-1871. 1985. = Ri 27
- H. Foerster: Les archives paroissiales de MARLY. 1986. = Ri 28
- P. Rück: Archiv-Inventare des Kantons Freiburg (MURIST). In: Freiburger Geschichtsblätter, 54, 1966.
- E. Flückiger: Das Stadtarchiv MURTEN, 1238-1938. In: Freiburger Geschichtsblätter, 54. 1966.
- H. Schöpfer: Das Stadtarchiv MURTEN : Planverzeichnis, 1698-1920. 1973. = Ri 12
- P. Rück: Archiv-Inventare des Kantons Freiburg (PROMASENS). In: Freiburger Geschichtsblätter, 54, 1966.
- Anonyme: Répertoire alphabétique de tous les titres des archives de ROMONT, (XVe - début XIXe s.). 1821. = Ri 21

### **Les archives des abbayes, associations, confréries, corporations et sociétés**

Plusieurs associations, sociétés, etc... ont déposé aux Archives leurs fonds, à bien plaisir et pour une durée indéterminée. Ces archives sont essentiellement composées de procès-verbaux, copies-lettres, correspondance reçue, pièces comptables et documents divers en relation avec la vie de la société concernée qui, en règle générale, est seule habilitée à délivrer des autorisations de consultation (85 m.).

Le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver tous les fonds mentionnés ci-dessous: des retraits, partiels ou totaux, provisoires ou définitifs, pouvant survenir en tout temps. Nous avons indiqué les dates limites de la plus grande masse des documents.

#### *1. Associations et sociétés*

- Association cantonale fribourgeoise de gymnastique, 1866-1982
- Association catholique internationale des services de la jeunesse féminine, 1920-1951
- Association charitable des bons livres, 1863-1966
- Association pour la défense des intérêts des bas-quartiers, 1906-1942
- Association fribourgeoise de gymnastique féminine, 1866-1980
- Association populaire catholique suisse (secrétariat romand et fédération cantonale fribourgeoise), 1892-1950
- L'Avenir, caisse-maladie, 1859-1944
- Barrage de Thusy-Hauterive, 1898-1911 -Bataillons fusiliers 14, 1918-1933
- Caecilienverein Freiburg, 1877-1952
- Cercle catholique de Fribourg, 1907-1926
- Cercle littéraire et de commerce, 1816-1922 - Cercle de l'Union, 1842-1910
- Club alpin suisse (section Moléson), 1871-1945
- Conférence de St-Vincent de Paul/Fribourg, 1856-1956
- Congrégations mariales, 1758-1966
- Congrégations mariales des messieurs et bourgeois de la ville de Fribourg, 1792-1897
- Contemporains 1881, 1931-1968
- Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg, 1893-1965

- Fabrique d'engrais chimiques, Fribourg, 1864-1936
- Fabrique de machines (turbines hydrauliques), 1905-1911
- Katholischer Männerverein Freiburg, 1889-1944
- Mission catholique suisse en faveur des victimes de la guerre et office interne des prisonniers de guerre et de la commission pour l'Eglise persécutée (à l'Est), 1939-1972
- Parti conservateur fribourgeois, 1921-1939
- Pro Polonia, 1939-1955
- Rallye-club Fribourg, 1910-1955
- Société pour l'amélioration du logement populaire à Fribourg, 1937-1966
- Société anonyme de l'Auberge du Mouret, 1910-1924
- Société des artilleurs, section Fribourg/Sarine, 1908-1961
- Société d'assurance mutuelle «la Prévoyance», 1907-1911
- Société cantonale des chanteurs fribourgeois, 1849-1959
- Société cantonale des tireurs fribourgeois, 1892-1942
- Société cantonale des tireurs vétérans du canton de Fribourg, 1934-1974
- Société du casino d'hiver, 1822-1845
- Société de chant de la ville de Fribourg, 1841-1950
- Société économique et d'utilité publique, 1824-1885
- Société fédérale de gymnastique «Freiburgia», 1884-1981
- Société fribourgeoise de médecine, 1877-1956
- Société d'histoire du canton de Fribourg, 1840-1955
- Société générale des eaux et forêts, 1867-1896
- Société de gymnastique «Fribourg-Ancienne», 1851-1923/1948
- Société de musique (orchestre de la ville), 1813-1926
- Société de la Poule, 1841-1861
- Société de secours mutuel de la ville de Fribourg et des campagnes fribourgeoises, 1851-1941
- Société de théâtre de Fribourg, 1823-1927
- Société de tir de la ville de Fribourg, 1691-1962
- Union chorale «la Mutuelle», Fribourg, 1888-1977
- Union des travailleuses, 1915-1981
- Union des sociétés de gymnastique de la ville de Fribourg, 1938-1945
- Voisinages (Pont-Muré, Pont-Suspendu, Neuveville, Places, Grand-Rue, Porte de Romont)

## 2. *Abbayes et confréries*

- Apprêteurs de drap, 1691-1848
- Bouchers, 1377/1560-1852
- Boulangers, 1433-1837
- Chamoiseurs ou du Sauvage, 1603-1845
- Charpentiers, 1432/1675-1853
- Cordonniers, 1374/1761-1878
- Innocents, 1832-1849
- Maçons, 1481/1548-1949
- Marchands, 1460-1852
- Maréchaux, 1385/1470-1973
- Ste-Anne, (1833)
- St-Hubert, 1760-1862
- St Jacques, 1471-1853
- St Jean, 1628-1852

- St Joseph, 1661-1828
- St-Sébastien, 1814-1936
- Tanneurs de l'Auge, 1664-1853
- Tisserands de toile, 1807-1852
- Très-St-Sacrement, 1717-1962
- Trois-Rois, 1802-1848

#### *Répertoires*

- J. Longchamp: Association fribourgeoise de gymnastique féminine, 1866-1980. = Rr 20
- H. Foerster: Corporations (abbayes et confréries). 1975. = Rr 12

### **La bibliothèque des Archives de l'Etat**

La bibliothèque des Archives comprend, en 1985, environ 4000 ouvrages ayant trait à l'histoire en général et utiles aux travaux du personnel et aux recherches des lecteurs. Outre des ouvrages de base, on y trouve surtout des publications concernant l'histoire du canton de Fribourg et des cantons voisins. Les livres, tirés à part et périodiques - pas de prêt à l'extérieur - peuvent être consultés à la salle de lecture où se trouvent un fichier matière et un fichier auteur (nouveau fichier en formation).

Mentionnons également une collection de journaux fribourgeois pour les XIXe et XXe siècles, ainsi que de nombreux pamphlets et brochures relatifs à des affaires fribourgeoises, fédérales ou des cantons suisses (XVIIIe-XXe siècles).

#### *Répertoire*

- N. Morard: Répertoire chronologique et alphabétique des brochures imprimées relatives au canton de Fribourg (XVIIIe-XIXe siècles).

### **Liste des abréviations servant de cotes (époque contemporaine)**

Af	Assurance feu
CE	Conseil d'Etat / Petit Conseil
CH	Chancellerie
CCP	Comptes des communes et paroisses
Cs	Conseil secret
CF	Chemin de fer
Ct	Compte
D/N.S.	Diète - Affaires fédérales / Nouvelle série
DAC	Département des affaires culturelles
DAG	Département de l'agriculture
DAS	Département des affaires sociales
DC	Département des cultes
DCP	Département des communes et paroisses
DF	Département des finances
DFV	Département des forêts et vignes
DI	Département de l'intérieur

DICA	Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
DIP	Département de l'instruction publique
DJ	Département de la justice
DL	Département de la législation
DM	Département militaire
DP	Département de la police
DPc	Direction de la police centrale
DPe	Police des étrangers
DSP	Département de la santé publique
DTC	Département des transports et communications
DTP	Direction des travaux publics
FM	Fêtes et manifestations
GC	Grand Conseil
H	Helvétique
LA/N.S.	Livres auxiliaires / Nouvelle série
RN	Registres des notaires
T	Tribunal
Tct	Tribunal cantonal
Td	Tribunal de district
R	Répertoire (disponible à la salle de lecture)
Ra-z	Répertoire des sous-séries a-z